MÉMOIRE HISTORIQUE

DES DERNIÈRES RÉVOLUTIONS DES PROVINCES DE L'OUEST ET DU SUD DE LA PARTIE FRANÇOISE DE SAINT-DOMINGUE,

Publié par les Commissaires des Citoyens de Couleur de Saint-Marc et de plusieurs Paroisses de la Colonie, auprès de l'Assemblée Nationale et du Roi.

Quis talia fando temperet à lacrymis?

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE FRANÇOIS, place du Théâtre Italien.

JUIN 1792, L'AN 4me DE LA LIBERTÉ.

AVERTISSEMENT.

LES COMMISSAIRES des citoyens de couleur qui viennent d'arriver en France, n'ont pu sortir de Saint-Domingue qu'en profitant du départ et de l'escorte de la frégate *la Galathée*, qui a porté M. de Saint-Léger, l'un des trois commissaires-nationaux-civils envoyés aux îles françoises de l'Amérique sous le vent. Plusieurs bâtimens du commerce mirent à la voile dans la baie de Saint-Marc, le 9 avril 1792 : ils profitèrent de cette heureuse circonstance pour éviter les corsaires armés par l'assemblée provinciale de l'Ouest, lesquels ravagent toutes les côtes, rançonnent, à leur profit, les capitaines, arrêtent toutes les subsistances, et enlèvent les blancs et les citoyens de couleur qu'ils rencontrent, pour les conduire

à leur camp de la Grande-Saline et au Port-au-Prince, où ils sont ordinairement massacrés.

Depuis six mois, les citoyens réunis des deux provinces ont éprouvé les plus grands malheurs, mais principalement celui de ne pouvoir faire parvenir en France la justification des torts et des crimes qui leur sont imputés par l'assemblée coloniale, et généralement par tous ceux qui visent à l'indépendance.

C'est ici le premier cri que trente mille citoyens de couleur peuvent faire entendre à la nation françoise, au nom même des citoyens blancs, planteurs et propriétaires des deux provinces qui se sont unis à eux, et qui, comme eux, ont été enveloppés dans les plus horribles proscriptions, sans pouvoir opposer même aux manœuvres de leurs ennemis ni la force, ni la justice des lois, ni les effets de la sagesse de M. Saint-Léger, commissaire-national-civil.

Ce mémoire ne contiendra que la série des événemens qui ont eu lieu depuis la première prise d'armes des citoyens de couleur de la province de l'Ouest. Le tableau qui en sera fait, dans la plus exacte vérité, rapprochera toutes les circonstances nécessaires à connoître pour indiquer les auteurs de la dévastation d'une des plus belles colonies, et pour dévoiler les principes qui ont préparé cette suite de crimes, dont aucune société ne se rendit jamais coupable.

Les éditeurs de ce mémoire se sont dispensés de publier en même temps toutes les pièces justificatives des faits qu'ils rapportent, parce qu'elles sont immenses, et qu'elles exigeroient un travail de rédaction que les circonstances ne leur permettent pas de faire : elles existent d'ailleurs, en grande partie, dans toutes les feuilles périodiques du Cap, du Port-au-Prince, qui, la plupart mensongères, ne laissent pas que de fournir des rappro-

chemens et des faits qu'il a été impossible de déguiser.

Les commissaires des citoyens de couleur se réservent cependant de satisfaire les dépositaires du pouvoir, comme tous les particuliers, qui exigeront des témoignages authentiques de leurs principes, de leur conduite et de leurs malheurs.

MÉMOIRE

HISTORIQUE

DES DERNIÈRES RÉVOLUTIONS des provinces de l'Ouest et du Sud de la partie françoise de SAINT-DOMINGUE.

Les hommes de couleur et nègres libres du Port-au-Prince furent effrayés des mesures et des violences qui pouvoient résulter de l'opposition à la loi du 15 mai 1791. Elle produisit en effet une fermentation momentanée, telle qu'on devoit la prévoir dans le renversement d'un préjugé héréditaire. Que n'avoient-ils pas à craindre dans une ville qui contenoit tant de factieux, dans laquelle, sur de simples soupçons et des faux rapports, ils ne recueilloient que de l'outrage et de l'amertume depuis la révolution; dans laquelle on leur défendoit, même comme un crime, de porter la cocarde na-

tionale? Ils n'avoient pas oublié que le comité de l'ouest avoit fait porter, l'année précédente, le fer et le feu sur les habitations de deux chefs de famille (Poisson et Desmare), au fond Parisien; que, sous le règne de cette corporation, un homme de couleur avoit été assassiné, par la populace, dans les rues même du Port-au-Prince; ils versoient encore des larmes sur l'horrible exécution d'Ogé, de Chavannes et de cinquante de leurs compagnons; ils ne pouvoient calculer sans frémir toutes les progressions de l'injustice et de l'anarchie sous un nouveau système, qui, loin d'adoucir leur sort, redoubloit le mépris et les vexations dont ils avoient à se plaindre depuis si long-temps; sous lequel les séditieux avoient livré à la fureur de la populace M. Ferrand de Baudières, au petit Goave, parce qu'il s'intéressoit au sort des hommes de couleur, M. de Caudère, aux Cayes, le colonel Mauduit, au Port-au-Prince. Ce qui mettoit enfin le comble à leur désespoir, c'est que le lieutenant au gouvernement-général avoit publié la promesse de ne point exécuter le décret du 15 mai 1791, s'il arrivoit sanctionné; c'est qu'il n'avoit donné aucune satisfaction

aux hommes de couleur du Mirebalais, qui lui avoient humblement demandé sa protection, et l'exécution de l'article IV du décret du 8 mars 1791 ; c'est que l'assemblée coloniale, qui s'étoit constituée à Léogane et transportée au Cap, avoit manifesté la plus ferme résolution de s'opposer à la jouissance de leurs droits ; c'est que les malheurs de la province du Nord leur faisoient craindre d'en être soupçonnés les auteurs, par les nombreux malveillans qui conspiroient contr'eux. Se trouvant alors sans appui comme sans espoir, ils sortirent de la ville du Port-au-Prince vers le milieu du mois d'août 1791 ; ils se réunirent en grand nombre sur la montagne de la Charbonnière, et plusieurs se retirèrent au Mirebalais, pour se joindre au rassemblement qui s'y faisoit, sous les auspices et la discipline de chefs dont la bonne conduite et la modération n'ont cessé de mériter les éloges de tous les bons François.

Ils montrèrent alors ce que pouvoit une classe nombreuse d'hommes libres, outragés et menacés de proscription, pour avoir paru désirer la jouissance de leurs droits, accordés par Louis XIV, et reconnus par deux décrets ; obligés enfin de se tenir en garde eux-mêmes

contre de nouvelles violences, puisqu'ils avoient perdu toute espèce de protection.

L'assemblée provinciale et la municipalité du Port-au-Prince ne perdirent pas un moment pour avoir des forces et des munitions de toute espèce. Le devoir de prévenir de grands désordres leur imposoit cette obligation ; rien n'étoit plus juste : mais nous remarquons ici que, comme l'assemblée du Cap, celle de l'Ouest saisit avec empressement l'occasion de recourir aux puissances étrangères. Les sauteurs de l'indépendance n'ont jamais rien négligé pour offrir quelques appas à cette nation, qu'ils ont toujours crue disposée à favoriser les insurgens françois de Saint-Domingue. Des commissaires furent envoyés à la Havane et à la Jamaïque : les premiers furent mal accueillis, et ne reçurent rien ; mais les sieurs Boyer et Marie, célèbres partisans du nouveau systême, ne revinrent qu'avec les secours que le gouverneur de la Jamaïque consentit à faire expédier. Ils consistoient en munitions de guerre et de bouche, chargées sur une corvette, et convoyées par *le Centurion*, commandé par M. Owtwy. Ce capitaine anglois, trompé par ces derniers commissaires, ne rendit

point, en arrivant, les honneurs militaires dus au commandant de la station françoise, ni au commandant, pour le roi, de la ville. On l'avoit prévenu que, d'après les nouvelles lois, il ne devoit saluer que la ville, et ne visiter que l'assemblée provinciale, la municipalité et le chef de la garde nationale. Il ne tarda pas à découvrir son erreur, et après l'avoir loyalement réparée auprès des deux chefs militaires, il s'empressa de mettre à la voile.

A l'arrivée de ces secours, les amis de la paix n'avoient rien négligé pour les rendre inutiles, malgré que les perturbateurs du Port-au-Prince eussent déjà attaqué, sans succès, les citoyens de couleur de la Charbonnière et ceux du Mirebalais, descendus dans la plaine du Cul-de-Sac. Les premiers avoient été rencontrés par une compagnie de dragons de la Montagne. L'action fut courte et meurtrière. Le premier rang des agresseurs fut taillé en pièces; les autres profitèrent des avantages de la descente pour se sauver. Les hommes de couleur, tels que les indigènes de Saint-Domingue, n'ont pas besoin de connoître les règles ni les mouvemens de la tactique dans les mornes où la nature

leur offre les situations les plus avantageuses. Agiles, sobres et vigoureux, ils transportent, sans peine et sans frais, leur camp et leur artillerie d'une montagne à l'autre. Maîtres de tous les défilés, ils sont non-seulement inaccessibles aux incursions des Européens, mais ils peuvent les repousser encore bien loin des contrées immenses, qu'ils savent bien défendre et conserver.

Le détachement qui marcha contre les citoyens de la Croix-des-Bouquets étoit composé d'une compagnie de cent aventuriers et matelots, formée sous le nom de *Flibustiers :* elle étoit renforcée de deux cens hommes de troupe de ligne et de la garde nationale. L'artillerie précédoit cette armée, qui s'exposa, dans la nuit du 1er au 2 septembre, dans un grand chemin du Cul-de-Sac. Elle fut cernée, au point du jour, dans les pièces de cannes de l'habitation Pernier. Après une vive escarmouche, les blancs crurent favoriser leur retraite, en incendiant les pièces de cannes qui les séparoit; mais un tourbillon de flammes les environna trop tôt, et les rassembla en un seul peloton, que les citoyens de couleur défirent sans peine. Il y eut, d'un seul côté, cent morts ou blessés, et la déroute des autres fut complette.

Ces deux défaites confirmèrent les amis de la paix dans la ferme résolution d'employer des moyens efficaces pour préserver la province de plus grands malheurs. Ils pouvoient bien espérer qu'à leur instance les hommes de couleur ne se porteroient jamais à des attentats volontaires, qu'ils se contenteroient de se tenir en armes; mais ils ne pouvoient répondre de la conduite des indépendans du Port-au-Prince. Les citoyens blancs du Mirebalais et de la Croix-des-Bouquets firent respectivement un concordat avec les hommes de couleur. Ils reconnoissoient premièrement leurs droits; ils promettoient de ne point s'opposer à l'exécution des décrets nationaux qui leur seroient favorables; ils s'engageoient à faire réhabiliter la mémoire des hommes de couleur qui, depuis la révolution, avoient été mulctés et condamnés à mort. La paroisse de la Croix-des-Bouquets s'obligeoit, particulièrement, à indemniser les familles Poisson, Desmares et Renaud des confiscations juridiques qui avoient été prononcées contre eux; on devoit enfin, dans l'une et l'autre paroisse, pourvoir à la subsistance d'un certain nombre d'hommes armés pour maintenir l'ordre dans les ateliers.

La résistance des factieux du Port-au-Prince, si cruellement battus à la Charbonnière et à Pernier, commençoit à se ralentir. C'étoit le moment de profiter de leur relâchement pour traiter avec les citoyens de couleur, et les enchaîner à la conservation de la paix. Leurs amis provoquèrent une assemblée des districts, dans lesquels ils se trouvèrent en grand nombre, pour nommer des commissaires qui, revêtus de pouvoirs suffisans, conclurent et signèrent, le 11 septembre 1791, le premier concordat qui a été publié, proclamé à la Croix-des-Bouquets, et sanctionné par une fête tout-à-la-fois religieuse et civique, à laquelle tous les militaires de terre et de mer furent invités.

Ce concordat, conforme à ceux du Mirebalais et de la Croix-des-Bouquets, ne contenoit de plus qu'une protestation générale contre tous les corps représentatifs existans, et l'accord mutuel de concourir à la prochaine formation des assemblées primaires, selon la teneur des lois des 8 et 28 mars, et 12 octobre.

Nous remarquons ici que M. Caradeux, proclamé depuis peu, par l'assemblée provinciale de l'Ouest, commandant-général des

gardes nationales de l'Ouest, et quelques officiers de la garde nationale du Port-au-Prince, refusèrent de signer ce concordat. Il n'en fut pas moins une règle sacrée pour les citoyens de couleur, qui s'unirent à tous les habitans blancs pour raffermir la tranquillité publique. Ils attendoient l'exécution des articles convenus, en se reposant sur la foi d'un traité, tandis que ceux du Port-au-Prince machinoient sourdement pour les provoquer à de nouveaux désordres.

Le premier piège qui fut tendu pour attacher les hommes de couleur au parti des indépendans, fut de les inviter à envoyer leurs représentans aux assemblées coloniale et provinciale. Celle-ci prit un arrêté, le 7 septembre, par lequel ils étoient invités à se faire représenter, sans qu'ils pussent arguer de son illégalité ni des actes qui en étoient émanés. Des hommes irréfléchis et jaloux d'user de leurs droits, sans prendre les précautions que l'autorité et la prudence prescrivoient, auroient pu céder à cet appas. Les nouveaux citoyens se donnèrent bien des gardes de se rendre à l'invitation d'une assemblée contre laquelle ils avoient protesté, et dont les vues étoient d'autant plus sus-

pectes, qu'elle portoit atteinte au concordat. La bonne foi exigeoit en effet de procéder simplement à la formation des nouvelles assemblées primaires, et de confondre dans les suffrages de tous les citoyens, les choix des hommes de l'une et de l'autre classe. Cette opération, qui étoit si conforme à l'esprit de la loi, présentoit d'ailleurs un changement de membres, auquel le salut de la colonie étoit attaché. Les hommes de couleur ne répondirent donc rien à cet arrêté.

Un autre projet avoit été secrettement conclu : c'étoit un serment civique et fédératif. On le motivoit, en rappelant qu'il n'avoit point été prêté le 14 juillet 1791. Dans cette fédération, en effet, les députés de toutes les provinces convinrent de ne pas s'engager à se soumettre au décret du 15 mai 1791. Malgré les invitations les plus pressantes et les témoignages d'une fidélité absolue, les citoyens de couleur refusèrent de se rendre au Port-au-Prince : ils objectèrent, avec raison, qu'ils avoient à se plaindre de plusieurs infractions faites au concordat; que les chefs de la garde nationale avoient refusé d'y donner leur adhésion; qu'une fédération ne leur paroissoit pas assez garantie; qu'ils ne s'y soumettroient

soumettroient d'ailleurs que quand ils ne verroient plus aucun obstacle à l'entier exercice de leurs droits. Ils n'avouoient pas alors le principal motif de leur refus, c'est-à-dire, la connoissance de quelques machinations qui leur faisoient craindre une surprise dans la ville même du Port-au-Prince.

Nous ne saurions faire mention des autres supercheries qui furent employées, soit pour attirer les citoyens de couleur au Port-au-Prince, soit pour les détacher des habitans du Cul-de-Sac et autres bons et vrais citoyens, qu'on avoit coutume de ne désigner que comme des aristocrates et contre-révolutionnaires. Une correspondance fut ouverte entre la municipalité et les chefs du conseil d'administration des hommes de couleur. Leurs réponses, toujours fermes, sages et simples, prévenoient les objections de ceux qui craignoient de n'avoir pas l'autorité de reconnoître leurs droits, ni d'en promettre l'exercice. Ils offroient de s'en rapporter, les uns et les autres, à l'assemblée nationale et au roi, à condition que tout rentreroit dans l'ordre et l'esprit du décret du 12 octobre 1791, qui, jusqu'alors, avoit été violé. Il n'en fallut pas davantage pour qu'on les inculpât de vou-

loir venger la mort du colonel Mauduit. Ce prétexte étoit vraiment henreux pour tourner contre eux les bataillons d'Artois et de Normandie, les principaux auteurs de cet horrible attentat. Le souvenir de leur récente défaite à Pernier indisposoit ceux-ci, qui ne tardèrent pas d'applaudir et de contribuer aux violences et aux perfidies dont nous allons tracer l'histoire.

M. le lieutenant au gouvernement-général fournit le premier des motifs suffisans pour résilier le concordat : c'étoit une proclamation, par laquelle il déclaroit ne pouvoir en approuver les articles; il s'étayoit, en outre, de quelques objections, pour s'opposer à l'exercice des droits des citoyens de couleur; il leur ordonnoit de se retirer dans leurs foyers, et les invitoit enfin à fournir des hommes et des forces à la province du Nord pour combattre les rebelles.

Jamais homme n'a mieux réussi que M. de Blanchelande à jetter plusieurs fois la pomme de discorde dans une grande section de l'empire françois. Sans politique et sans sagesse, il ne prit jamais les mesures même qui pouvoient prévenir de grands désordres. Dans sa conduite et ses opérations, il compro-

mit toujours la pureté de ses vues et de ses principes. Ce vieux militaire, qui, dans l'affaire du 5 mars 1791, devoit obstinément tâcher de ramener les troupes que la nation lui avoit confiées, qui devoit rallier autour de lui les bons François, et sauver enfin les jours de ce brave colonel, dont la mort a été le signal de tous les malheurs de Saint-Domingue ; ce vieux militaire ne se servit de son expérience de quarante-trois ans de service, que pour fuir le siège de son gouvernement, et tout abandonner aux horreurs de l'anarchie.

Il se retira au Cap, où il publia une proclamation pour rappeler à la loi du 12 octobre 1791 la force publique, égarée par des factieux, et constater l'illégalité des établissemens populaires, qui s'étoient eux-mêmes organisés, contre l'esprit de cette loi. Bientôt une autre proclamation, toute contradictoire à la première, louoit ces mêmes institutions, et invita les paroisses qui n'en avoient pas à en former. Grand Dieu ! c'est ainsi que le dépositaire de la loi a justifié la violation qui en avoit été faite ! c'est ainsi que tour-à-tour foible, timide et effrayé, il a servi tous les partis, adopté tous les systêmes.

Environné de cette bonhomie qui veut plaire à tout le monde, il a préconisé les intentions de ceux même qui n'en pouvoient avoir de bonnes; et ne pouvant inspirer la crainte dont le chef de la colonie et le représentant du roi doit frapper les perturbateurs du repos public, tantôt il a paru l'appui des indépendans, tantôt le soutien de quelques factieux. Enfin, si le décret du 12 octobre 1791 a été complettement violé à Saint-Domingue, c'est M. Blanchelande qui n'a rien fait pour le faire respecter; si le colonel Mauduit a été trahi par ses propres soldats, c'est ce général qui l'a abandonné aux mutineries des uns et à la perfidie des autres; si les deux bataillons de Normandie et d'Artois ont persisté dans leur insubordination, c'est M. de Blanchelande qui a été impunément l'objet de leur mépris; si la faction des indépendans n'a cessé de faire des progrès et d'aspirer chaque jour à de nouvelles entreprises, c'est M. Blanchelande qui les a favorisés, en ne voyant en eux que des patriotes zélés; si l'horrible projet de détruire la classe des hommes de couleur, de distribuer leurs propriétés aux factieux de la conspiration, a prévalu jusqu'ici, c'est M. de Blanchelande qui les a enhardi,

en s'engageant le premier à ne point faire exécuter le décret du 15 mai 1791, dût-il être officiellement envoyé. M. de Blanchelande enfin méconnoissoit les traités faits avec les hommes de couleur, tandis que l'assemblée nationale décrétoit que les forces nationales ne porteroient aucune atteinte à ce qui leur auroit été accordé. Pouvoit-il révoquer lui-même des obligations que tant de citoyens contractoient? Ne lui suffisoit-il pas d'en appeler à une autorité suprême? Devoit-il, en attendant, refuser ses éloges et son approbation à des citoyens qui, loin de faire flotter l'étendard de la guerre civile, s'unissoient, sous les auspices de la paix, sous la foi d'un traité, pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique? Mais, encore un coup, M. de Blanchelande n'a point agi d'après lui-même; c'est-là tout ce qu'on peut dire de moins désagréable... Sa proclamation enhardit les entreprises des factieux. L'assemblée provinciale manda M. Dezaulnois, commandant pour le roi au Port au-Prince, et lui enjoignit de se rendre à la Croix-des-Bouquets, pour communiquer officiellement aux hommes de couleur la proclamation du gouverneur. M. Caradeux, le commandant de la

garde nationale, ce nouveau Sylla de Saint-Domingue, qui méditoit alors tous les forfaits qui ont ravagé cette colonie, ce Busiris du Port-au Prince dénonça les hommes de couleur à l'assemblée, pour s'être coalisés avec les partisans de l'ancien gouvernement, et de vouloir n'user de leurs forces que pour rétablir l'ancien régime. Un homme juste, s'il eût été présent à cette assemblée, auroit réfuté cette imputation, en la montrant contradictoire aux vœux d'une grande classe qui vouloit sécouer sa primitive humiliation. Mais non, l'assemblée, environnée d'une populace effrénée et de soldats déjà corrompus, prit, sans désemparer, un arrêté qui cassa et annulla le concordat. C'est ainsi que l'ouvrage honorable de la raison, de l'amour de la paix, fut renversé par les factieux.

Qu'on se dépeigne l'indignation qu'une telle perfidie répandit dans le camp de la Croix-des-Bouquets. Des hommes que la bonne foi attachoit absolument à leurs engagemens, et qu'on outrageoit par le mépris, par la déclaration d'une nouvelle guerre, par la violation d'un serment solennel, ne pouvoient-ils pas se trouver dans ce dernier période de l'oppression, où l'homme flétri se

dénature et n'écoute plus que l'inquiète agitation de la vengeance et le cri perçant du désespoir? Cependant les habitans du Cul-de-Sac usèrent, dans cette fâcheuse circonstance, de la plus grande sagesse pour arrêter dans son principe une explosion terrible : ils resserrèrent leurs liens avec les citoyens de couleur, et leur promirent une courageuse résistance contre les indépendans, soi-disant patriotes, qui se déclaroient les ennemis de trente mille François, tous amis de la nation et du commerce.

De nouvelles hostilités furent concertées par le Port-au-Prince, et les subsistances supprimées pour le Cul-de-Sac. Le sieur Praloto, commandant de l'artillerie de la garde nationale du Port-au-Prince, écrivit une lettre insolente à M. Bauvais, général des citoyens de couleur. Nous aurons trop souvent occasion de parler de ce vil personnage, pour que nous différions de tracer quelques traits de son histoire, et de la criminelle mission qu'il remplissoit au Port-au-Prince. Il y étoit arrivé avec la station, en qualité de matelot, sur la frégate l'*Uranie.* Aventurier de profession, chassé de plusieurs corps militaires, il n'avoit pas moins une grande re-

commandation auprès des indépendans, puisqu'il fut fait capitaine des canoniers, quoique dépourvu de tous les titres qui donnent droit aux fonctions publiques. Tout à la fois factieux et délateur, il vomit, il accabla d'avanies plus d'un honnête citoyen; plus d'une fois il se rendit coupable de désordres publics; et par une magie inconnue, il a triomphé des ennemis même qu'il avoit dans son parti, il a enchaîné ses honnêtes protecteurs. L'assemblée provinciale, dont les entreprises sur les tribunaux et toutes les places royales sont connues, substitua Praloto à M. de la Merveillere, chevalier de Saint-Louis, inspecteur des fortifications. La mission de ce factieux étoit donc importante; ses canoniers, ses fortifications devenoient le plus ferme appui des auteurs de la guerre civile, et on le verra, dans la suite de cette histoire, le plus utile personnage à M. Caradeux, le plus grand dévastateur de la province de l'Ouest.

Ce chef se rendit enfin, ou feignit de céder aux instances qui lui étoient adressées de toute part, pour contribuer à la conservation de son pays, en recueillant les droits des citoyens de couleur; il adressa

alors une lettre à leurs chefs ; en offrant son consentement et sa signature. Cette lettre surprit le public, mais la joie n'en fut pas moins complette dans la ville et la province de l'Ouest. Les citoyens de couleur montrèrent de leur côté la plus grande confiance; il n'y eut plus d'hostilités de part ni d'autre ; les soldats d'Artois et de Normandie commencèrent leurs fréquentes visites au camp de la Croix-des-Bouquets, où ils étoient très-bien accueillis.

Caradeux demanda donc une conférence aux chefs de l'armée des citoyens de couleur ; le général Bauvais s'y rendit avec une escorte. Mais quelle fut son indignation lorsqu'il fut obligé de s'expliquer sur l'offre criminelle qui lui fut faite, de contribuer de toutes ses forces à soustraire la colonie aux loix de la métropole, qui, comme une marâtre, lui disoit-on, rendoit son joug difficile et pesant ! Le mépris caractérisa son refus ; maître de la place, il auroit pu sacrifier le traître, mais il garda son secret jusqu'à ce qu'il fut rendu dans son camp.

C'est là qu'un soldat de la garnison du Port-au-Prince, connut les intentions, les principes et les offres du chef des troupes

patriotiques : il s'empressa de les divulguer à ses camarades. Leur mécontentement éclata jusqu'à la plainte et au murmure, lorsque, par des manœuvres sourdes, le délateur fut accusé de trahison. Il demanda alors de fournir la preuve de ce qu'il avoit avancé ; c'étoit une attestation signée par le général Bauvais, et tous les chefs de l'armée. Pour ne pas faire une affaire essentielle d'une imputation qui pouvoit détacher la garnison du parti de Caradeux, le conseil d'administration de la garde nationale voulut juger authentiquement ; et après quelques précautions, il fût décidé qu'il n'y avoit lieu à *inculpation pour personne.*

Les citoyens de couleur, répondant à la surprenante lettre du plus rusé et du plus furieux de leurs ennemis, le félicitèrent de son adhésion à leurs demandes et aux vœux des sincères amis de la justice ; mais loin de consentir à un traité seulement avec le Port-au-Prince, ils en offrirent un avec toutes les paroisses de la province ; et se réservant de demander des commissaires de leur couleur, dans ces mêmes paroisses, ils laissoient aux citoyens blancs d'appeler

un nombre égal de députés, chargés de pouvoirs suffisans.

Leurs ennemis ne s'attendoient pas à cette mesure qui déjoua d'affreux desseins. On a recueilli des preuves en effet que, dans un nouveau concordat, auquel il n'y eût eu que les commissaires du Port-au-Prince, on se seroit emparé du chef des personnes de couleur, et dispersé les autres. Pour l'exécution de ce projet, on avoit déjà fait un amas considérable de fusils et de poudre sur l'habitation Cazeaux.

Les commissaires des citoyens blancs et de couleur, de toutes les paroisses, se trouvèrent enfin réunis, le 19 octobre, au Cul-de-Sac, sur l'habitation Goureau : là, ils commencèrent ce fameux *traité de paix*, qui a été imprimé et publié. On peut observer que les commissaires du Port-au-Prince furent tous choisis parmi ceux qui s'étoient déclarés leurs ennemis : en cela, la politique de leurs amis avoit jugé qu'il étoit très-utile d'appeler et d'admettre dans les nouvelles conférences ceux-là même qui les accusoient de conspirer contre les corps populaires, et de vouloir rétablir l'ancien régime.

Nous ne ferons pas ici le récit de tous les détails relatifs à la confection de ce traité, laquelle prouva, pendant cinq jours, que la bonne foi des citoyens de couleur et des blancs honnêtes, avoit toujours à lutter contre des menées sourdes, et le pénible consentement des prétendus patriotes. M. Caradeux, le premier des commissaires, affecta toujours de soupçonner les hommes de couleur de connivence avec les aristocrates; on le rassura, par un article dans lequel les citoyens juroient de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour la conservation des nouvelles loix.

Le traité fut signé de part et d'autre, le 23 octobre 1791, sur l'habitation Damien; et en exécution de l'article XIX, les commissaires blancs et ceux des citoyens de couleur, les députations de la garde nationale du Port-au-Prince, des bataillons d'Artois et de Normandie, du corps royal d'artillerie, de ceux de la marine royale et marchande, de l'équipage du Borée; un nombre égal enfin de commissaires des citoyens de couleur se réunirent sur l'habitation Damien, où le traité de paix ayant été lu, tous prêtèrent serment de le main-

tenir dans tout son contenu. Le maire du Port-au-Prince se distingua par un discours touchant, qui se trouve imprimé à la suite du traité, et qui est un monument irrévocable de la plus noire hypocrisie, de la plus haute trahison.

En exécution du même article XIX, quinze cens citoyens firent leur entrée au Port-au-Prince, le lendemain 24 octobre. Leurs drapeaux aux couleurs de la nation, portoient pour emblême une balance, signe éloquent de la justice de leur réclamation, et de la bonne foi de leur convention. Ils avoient demandé de recevoir les *honneurs dus à des citoyens qui ne s'étoient armés que pour faire cesser les troubles qui déchiroient leur malheureuse patrie*, et le commandant des canoniers, le factieux Praloto, les brava, les insulta même au moment de leur entrée. La cérémonie eut lieu avec toute la pompe possible. Les hommes justes et honnêtes se félicitoient de voir enfin le plus beau triomphe d'un préjugé ridicule et oppresseur; ils regrettoient que la France entière ne fût pas spectatrice d'une réunion qui étoit le plus bel ouvrage de la constitution françoise.

Une des plus utiles opérations qui résultoit du dernier traité de paix, étoit celle qui pouvoit maintenir au Port-au-Prince une force considérable, composée de citoyens de couleur. Ils n'avoient eux-mêmes envisagé dans l'établissement de cette garnison, que l'avantage de tenir en respect leurs ennemis, d'empêcher l'explosion de leurs manœuvres, et de soumettre aussi à une discipline active et régulière une foule d'hommes qui, comme d'autres, peuvent se livrer à la licence lorsqu'ils sont campés dans les campagnes et les quartiers qui ne sont pas peuplés. Mais les vrais amis de la paix, de l'ordre et de la justice, les habitans de la province avoient saisi l'occasion d'établir dans la capitale de l'Ouest une force dont la présence seule pouvoit réprimer l'anarchie ; car les hommes de couleur, connus par leur soumission aux autorités légitimes, ne pouvoient que donner l'exemple de cette subordination, sans laquelle il ne peut exister de félicité publique. Un autre avantage étoit relatif à la circonstance. Depuis qu'on avoit appris les malheurs de la province du Nord, où les citoyens de couleur avoient remporté des avantages si considérables contre les re-

belles, puisque l'assemblée coloniale leur avoit voté des remercîmens authentiques et honorables, on croyoit ne pouvoir trop se précautionner, en cas de soulèvement. Les colons blancs n'ont jamais ignoré la supériorité des hommes de couleur sur toute autre troupe, quand ils sont employés contre les nègres marrons ou révoltés. Avec de l'eau et des vivres de terre ils gravissent les montagnes, ils sont infatigables dans les plaines, et insensibles à la fatigue, là où des armées européennes seroient livrées à l'épuisement et à la contagion. Il étoit donc de la plus grande sagesse de tenir dans le centre de la province un corps de réserve, où l'on pût, au besoin, tirer des détachemens considérables. Ils furent à peine logés et cazernés dans la ville du Port-au-Prince, qu'ils offrirent d'aller en force en divers quartiers circonvoisins, où quelques ateliers révoltés commençoient à se livrer au désordre. Ils parcoururent la Charbonnière, la ravine de la rivière froide; ils furent jusque dans les hauteurs de Jacmel, et ne revinrent qu'après avoir fait rentrer les esclaves marrons qui s'étoient atroupés; ils

ramenèrent même quelques-uns des chefs les plus dangereux.

La nouvelle garnison fut distribuée en plusieurs postes dans la ville du Port-au-Prince. La municipalité les invita, sans jalousie, à se réunir en grand nombre dans le gouvernement qui, par l'absence de M. de Blanchelande, étoit vaquant. Ils ne se méfièrent pas de cet emplacement ; ils ne s'aperçurent pas qu'on leur assignoit le lieu le plus commode pour les attaquer un jour et les massacrer. C'est ainsi que leur bonne foi a toujours concouru à leur perte.

La ville du Port-au-Prince, depuis l'affaire du 5 mars, n'avoit présenté que le spectacle de l'anarchie et de la violation des autorités légitimes. Les troupes que les corps populaires s'efforçoient de soustraire à l'autorité du général, servoient sans cesse d'instrumens aux vexations dont les indépendans se servoient pour faire sortir leurs adversaires de la colonie. Les plus honnêtes citoyens avoient été forcés de disparoître; les craintes perpétuelles du commerce et des habitans ralentissoient la marche des affaires : elles étoient embarrassées, mauvaises, et la misere se faisoit sentir dans un pays où il faut bien peu de

de soin pour jouir de l'aisance; la population de la capitale de l'Ouest avoit sensiblement augmenté, mais on ne voyoit que des étrangers de toute espèce, suspects, inconnus et propres à ces mouvemens par lesquels les factieux tâchent d'intimider les honnêtes citoyens. Quelques jours après l'acceptation générale du traité de paix, cette ville reprit rapidement son ancienne splendeur. Il parut aux uns et aux autres, qu'il falloit enfin que tout rentrât sous le joug de la loi; cette populace effrénée, insolente et parasite, sembla s'éclipser; presque tous les émigrés rentrèrent, la confiance et le crédit reparurent dans les affaires; l'espoir enfin d'un avenir doux et tranquille fit place aux conjectures de désolation qui avoient alarmés tous les propriétaires : il ne restoit plus qu'un motif d'affliction, c'étoit la continuité des malheurs de la province du Nord; mais les citoyens de couleur n'attendoient que le moment où leurs droits seroient solidement établis pour voler en très-grand nombre à son secours. Il est donc incontestable que les citoyens réunis, c'est-à-dire, ceux des deux classes, qui avoient jusqu'ici concouru, non-seulement à leur

satisfaction mutuelle, pouvoient, en ne dérogeant plus à leur accord mutuel, maintenir la colonie dans l'état le plus florissant, écarter à jamais les fléaux de la révolte, faire respecter des loix, et conserver à la France cette importante section de l'empire, de laquelle les richesses inapréciables découloient jadis dans son sein. Qu'on juge au reste les progressions infinies de la culture et du commerce, si 30 mille citoyens de plus avoient été retirés de leur abjection primitive. Ils n'avoient autrefois d'autre ressort que celui de pourvoir à leur subsistance; bientôt, comme tous les autres François, l'industrie auroit multiplié dans leurs mains leurs trésors, la prospérité de la colonie, et celle de l'empire.

Ces principes et ces vérités sembloient être accrédités jusques parmi les ennemis des citoyens de couleur; c'étoit à qui leur feroit plus de caresses, et à qui déclareroit que son opinion avoit toujours été favorable à leurs droits, à leurs intérêts; c'étoit à qui paroîtroit le plus hypocrite. Les nouveaux citoyens recevoient avec reconnoissance tant de démonstrations flatteuses d'attachement, de sincérité; ils pardonnoient à

leurs ennemis, ils fraternisoient avec eux. La modération, l'oubli du passé se manifestoient dans leur fête et leurs assemblées... Hélas! s'ils ont ensuite paru animés de vengeance, c'est que parmi tous les traits de l'injustice, ils n'ont que trop reconnu ceux d'une horrible trahison, dont les annales du monde ne sauroient fournir des exemples.

Un traité aussi authentique que celui du 23 octobre, et que la province du Sud se préparoit à adopter comme celle de l'Ouest, auquel plusieurs paroisses du Nord applaudissoient; un tel traité, disons nous, présentoit une garantie inviolable. D'une part, le vœu exprimé de tant de paroisses; de l'autre, la convocation de la colonie sembloit le rendre immortel, et le constituer comme la base des loix et de la prospérité de Saint-Domingue. Les citoyens de couleur perdirent eux-mêmes toute méfiance. Ils s'absentèrent en grand nombre pour aller visiter leurs familles et leurs habitations. Ils ne prirent aucune précaution pour se maintenir en force et en activité; leur négligence, qui provenoit de leur bonne foi, ètoit aussi l'effet de cette apathie et de cette paresse natu-

relle aux hommes indigènes des contrées chaudes. Leurs adversaires, inquiets, factieux et vigilans, tenoient une conduite bien opposée : nous devons en publier quelques traits.

Ils avoient jugé qu'ils réussiroient plus aisément à les tromper ou à les trahir, en les attirant auprès d'eux et dans le sein de leur ville. Ce motif les porta sans doute à souscrire hardiment à tous les articles du traité de paix. Nous croyons cependant qu'ils auroient écarté le projet d'exterminer tous les hommes de couleur, s'ils eussent voulu adopter leurs principes, entrer dans leurs vues, fortifier leur pacte, servir leurs manœuvres, consentir à l'indépendance, et persécuter les François inviolablement attachés à la mère-patrie. Leur résistance se manifesta formellement, lorsqu'on les invita de nouveau, comme on avoit fait après le concordat du 13 septembre, à envoyer leurs représentans à une assemblée coloniale et provinciale. Mais devoient-ils d'ailleurs contrarier leur traité de paix? pouvoient-ils se rendre en qualité de députés au Cap? cette ville dont les citoyens s'étoient repus du sang de leurs frères; cette ville orgueilleuse

où le nom de mulâtre avoit ourdi tant de conjurations ; cette ville où l'assemblée coloniale ne sembloit s'être installée que pour consommer avec plus de réflexion l'œuvre de l'indépendance et de la proscription ? Non, non, quelques foibles et ignorans que paroissent ces hommes, ils sont au moins conséquens, ils sont justes; et de plus, ils n'ont pas le front de se présenter sans ressentiment aux barbares oppresseurs de leur classe et de leurs frères.

Un autre expédient fut employé pour essayer de corrompre les citoyens de couleur en garnison au Port-au-Prince : on leur promit des honneurs et des places..... L'indignation se réveille au souvenir de ces menées sourdes et de ces viles manœuvres par lesquelles on croyoit captiver l'ambition ou la cupidité de ceux qui ne demandoient que de sortir de leur humiliation.

On voulut aussi les inviter à se former un régiment de gardes soldées ; car l'assemblée coloniale avoit déjà pris un arrêté pour se faire et se donner des forces indépendantes de l'état. L'appas du salaire fut présenté; des sommes immenses devoient être bientôt distribuées ; mais ces belles promesses ne

produisirent rien ; les hommes de couleur ne voulurent pas même paroître s'incorporer à la garde nationale ; ils firent toujours leur service, et la garde de la ville en particulier. Ils avoient raison de ne vouloir d'autre union que celle qui dérivoit du concordat et du traité de paix, parce qu'elle seule pouvoit leur paroître ferme et sincère. On ne sauroit trop louer la sagesse et l'intelligence de leurs chefs, toujours habiles à démêler les motifs coupables des plus trompeuses caresses, et à n'adopter que des mesures utiles à la patrie et au commerce.

Parmi tant de manœuvres, il en est une plus remarquable, et qui développera parfaitement le caractère des factieux du Port-au-Prince.

Les chefs de la garde nationale invitèrent tous ceux des citoyens de couleur à un repas patriotique. Une promenade fut ensuite ordonnée dans la ville, au son du tambour et des fanfares. On voyoit M. Caradeux, commandant des gardes nationales de l'Ouest, à la tête du cortège, et tenant sous son bras le général Bauvais ; les autres chefs de deux classes suivoient de deux en deux, ayant leurs chapeaux couronnés de feuilles de lau-

rier; les uns sembloient provoquer leurs timides compagnons à une joie tumultueuse et à une démonstration de sentimens qu'ils ne professoient certainement pas. Cette procession fut d'abord conduite au quartier des bataillons de Normandie et d'Artois, et saluée par une éclatante décharge d'artillerie. Les acclamations exagérées, les sermens réitérés d'union et de fidélité, voloient de bouche en bouche : ce spectacle sembloit attendrissant. On sortit de là pour se rendre au gouvernement, qui servoit de quartier aux citoyens de couleur ; mêmes honneurs et pareil brouhaha de part et d'autre. C'est là qu'un capitaine de la garde nationale blanche monta sur un affut de canon, et environné de cette tumultueuse assemblée, il proclama M. Caradeux, commandant général des gardes nationales de l'Ouest, et demanda le serment d'obéissance et de fidélité. Ceux de son parti répondant affirmativement, tâchèrent de mêler à leurs cris ceux des citoyens de couleur ; comme si un aveu forcé eût pu signaler leur triomphe. Immédiatement après, chose étonnante, le même hérault surprit son auditoire, en proclamant le général Bauvais *commandant en second de la par-*

tie de l'Ouest. Pouvoit-on plus impudemment distribuer les honneurs, et offrir à la crédule confiance l'appas trompeur d'une charge qui ne pouvoit avoir de réalité que par le vœu légalement exprimé des citoyens de la province? Quelle bassesse d'élever au-dessus de soi, par des mensonges, ceux à qui l'on refuse ensuite l'objet des promesses les plus sacrées, qu'on trahit, qu'on massacre comme d'indignes brigands? Le proclamateur exigeant à chaque fois des sermens, appela les chefs des deux classes les uns après les autres. Il n'y eut pas jusqu'au trop célèbre Praloto, surnommé le *mal-peigné,* commandant des canoniers du Port-au-Prince, qui n'eût sa place à côté du premier canonier des citoyens de couleur. Cette scène hypocrite se termina à la nuit, et ne fit que provoquer la pitié des honnêtes citoyens et le mépris des hommes de couleur, qui commencèrent à débrouiller quelques horribles machinations.

Avant que d'entreprendre le récit de l'horrible et lamentable journée du 21 novembre, il ne nous reste plus qu'à parler d'une opération ourdie avec ruse et avec inhumanité par les indépendans, et par laquelle ils croyoient tourner à jamais les nègres esclaves

contre les citoyens de couleur. Ils avoient laissé, depuis leur première prise d'armes, plusieurs esclaves fugitifs et inconnus, s'enrôler dans leurs compagnies. Le passage seul de leur armée dans les plaines et les montagnes, en avoit attiré plusieurs. Les machinations de quelques mauvais sujets de leur classe avoient peut-être contribué au détournement et à la corruption de certains ateliers.

Quoi qu'il en soit, les chefs de leur armée n'avoient cessé de s'opposer à un si fâcheux désordre, et dont ils n'avoient pas besoin pour se montrer formidables; mais la prudence leur prescrivoit comme un devoir impérieux celui de retenir auprès d'eux ces esclaves trompés, pour leur empêcher de montrer à d'autres un exemple si pernicieux, de les séduire et de provoquer enfin quelque soulèvement terrible. Ils en formèrent une compagnie, qu'ils n'armèrent qu'avec des lances et des houes, et qu'ils désignèrent sous le nom de *Suisses*. Ils se réservèrent de concourir avec les blancs à user de tous les moyens qu'une sage sévérité pouvoit prescrire pour disposer de ces revoltés de la manière la plus propre à les rendre utiles, à empêcher leur influence sur les autres, et à

dédommager leurs propriétaires. Immédiatement après leur entrée au Port-au-Prince, ils demandèrent des commissaires blancs, pour s'occuper, de concert avec eux, de cette importante affaire. Il fut convenu, de part et d'autre, 1°. que l'on rendroit aux propriétaires les valeurs qu'ils réclameroient; 2°. que l'on retiendroit, sous une bonne garde, ceux qu'il paroissoit dangereux d'introduire de nouveau dans les ateliers; 3°. que les propriétaires, obligés de céder et de perdre quelques esclaves très-mauvais sujets, seroient dédommagés par le trésor public; 4°. que lorsqu'il seroit reconnu qu'il ne restoit plus que des esclaves répudiés, on s'occuperoit de leur sort. En effet, quinze jours après l'acceptation du traité de paix, il ne restoit plus que deux cens nègres et mulâtres esclaves. Plusieurs commissaires représentèrent qu'il étoit trop inhumain de condamner au supplice ou à la mort des êtres que la séduction et l'exemple de l'insubordination avoient arrachés à leur devoir. Ils ouvrirent un expédient très-sage; c'étoit de former une compagnie d'archers de police de ces mêmes hommes, de les retenir sous la discipline la plus sévère, et de les préserver de crimes en les

rendant utiles, jusqu'à ce qu'ils eussent mérité leur liberté. Cet acte de sagesse et de justice ne fut point accepté par les commissaires blancs; ils voulurent que ces esclaves fussent tous expatriés, et jettés sur quelque terre inconnue. Leur avis prévalut. Cette expédition ne réussit pas, ainsi qu'on l'avoit ordonné. Ces malheureux furent débarqués sur une île angloise. Le gouvernement de la Jamaïque, instruit que les François de Saint-Domingue transportoient chez eux des révoltés, les fit reconduire au Cap aux frais de la colonie.

Une telle opération pouvoit produire des *divisions* d'état, et fournissoit peut-être cet espoir aux indépendans. Ils s'en servirent pour animer tous les nègres contre les citoyens de couleur; les premiers croyoient que l'ordre avoit été donné de les jetter à la mer.

Le temps approchoit auquel les principaux articles du traité de paix devoient être exécutés. Les citoyens de couleur, qui, à travers tant de mouvemens, avoient aperçu de sinistres projets, s'avisèrent trop tard de rallier leurs forces, qui étoient prodigieusement diminuées, car ils n'étoient plus au Port-au-Prince qu'au nombre de six ou sept

cens. Il n'en étoit plus temps, car dans huit jours ils devoient être massacrés. Jettons un coup d'œil rapide sur la situation de la colonie.

La province du Nord présentoit, d'une part, l'affreux spectacle du soulèvement de 60 mille nègres qui ont tout bouleversé, tout ravagé. L'assemblée soi-disant générale, installée au Cap, qui, dans les premiers jours de cette révolte, avoit employé avec succès les hommes de couleur, auxquels elle avoit même voté des remercimens, auroit bien pu, en confirmant le traité de paix, les appeler au secours de cette riche province, et, conciliant la clémence avec une force bien plus réelle dans les colonies que celle des troupes de ligne, accélérer la fin des plus grands malheurs. Elle poursuivit, au contraire, un système de résistance qui devoit achever la destruction de la colonie, et elle envoya dans toutes les provinces des commissaires dont la mission a toujours été secrette. On en vit deux au Port-au Prince, portant pour marque distinctive une écharpe, non aux couleurs de la nation, mais simplement noire. Cette couleur, au reste, a toujours été le signe de ralliment pour les indépendans. A peu près à la

même époque, c'est-à-dire du 10 au 15 novembre 1792, M. Cadusch, membre de cette même assemblée, arriva dans la province du Sud. A son arrivée aux Cayes et dans plusieurs autres paroisses, tout changea de face. La municipalité de cette dernière ville subrogea une assemblée de la commune, dans laquelle on se proposoit d'adopter le traité de paix de la province de l'Ouest. Insensiblement les plus grandes hostilités furent dirigées contre toutes les personnes de couleur. Nous en rapporterons quelques détails dans la suite de ce mémoire; et pour preuve des grands désordres qui ont été provoqués dans les provinces du Sud, nous renvoyons les lecteurs au mémoire justificatif de M. Cadusch. Revenons au Port-au-Prince.

Le lundi 21 novembre 1792, étoit le jour marqué pour l'exécution des articles 7 et 8 du traité de paix, par lesquels il étoit convenu que les paroisses rappelleroient leur députés aux assemblées coloniale et provinciale.

Tous les corps constitués, le conseil d'administration de la garde nationale, la commission prévôtale, le comité secret et le club, annonçoient hautement que les hommes

de couleur cherchoient à rétablir les anciennes loix. Une assertion si gratuite, et que leur conduite antérieure détruisoit auprès de tout homme pensant, s'accréditoit parmi le peuple, que les factieux travailloient en tout sens, et qui, dans l'espoir du pillage, ne desiroit que le trouble et la guerre. C'est ainsi que, par une étonnante contradiction, les soi-disant patriotes et les faux amis de la constitution, commençoient à se déclarer les ennemis de ceux qui ne réclamoient que les bienfaits des nouvelles loix.

L'assemblée provinciale, déjà privée des députés du plus grand nombre des paroisses de l'Ouest, ne cessoit de prendre des dispositions contraires; entr'autres, elle fit le serment de ne point se dissoudre et de n'obéir qu'à la force.

La municipalité sembloit avoir des intentions bien différentes. Elle convoqua la commune de la paroisse pour le lundi 21 novembre 1791, à l'effet de rappeler les députés aux assemblées; elle ordonna que cette assemblée se feroit par section de districts, comme pour éviter l'affluence dn peuple : mais cette disposition fut aussitôt détruite par un arrêté de l'assemblée provinciale, qui ne vouloit

qu'une seule et même assemblée. Ce conflit d'autorité sur un objet qui n'étoit pas du ressort de son administration, n'a jamais paru qu'un jeu et un trait de plus de la noire trahison dont on vouloit écarter le moindre soupçon.

Il y avoit donc un complot que les conspirateurs seuls concertoient en secret, et dont il étoit difficile de prévoir les suites, en combinant même les forces des traîtres. Les bataillons de Normandie et d'Artois, le corps royal d'artillerie, ne paroissoient pas entièrement décidés pour le parti de l'opposition; ils promettoient de ne pas se mêler davantage des querelles des citoyens. On auroit pu, malgré cela, concevoir quelques craintes des préparatifs dont on étoit témoin. Par exemple, la compagnie de Praloto s'exerçoit journellement à l'école du canon; mais ces bravades ne paroissoient qu'une suite de celles dont Caradeux et consorts étoient souvent les auteurs. Les fortifications de la ville, auxquelles ces derniers faisoient travailler sans relâche, ne sembloient avoir aussi d'autre objet que de s'opposer aux insultes des esclaves, en cas de soulèvement.

L'assemblée des citoyens se réunit le lundi

21, en quatre sections différentes. A onze heures du matin, on annonça que trois sections avoient unanimement voté pour l'exécution du traité de paix. On espéra alors que la tranquillité publique ne pouvoit plus être troublée ; rien n'altéra la confiance de ceux qui se seroient armés et réunis, s'ils avoient prévu une trahison. Il étoit midi, lorsque quelques particuliers vinrent insulter un nègre libre, factionnaire au quartier des citoyens de couleur. Des cavaliers de la maréchaussée arrivent à l'instant, et le conduisent à la municipalité. Les chefs des citoyens de couleur la firent aussi-tôt prier de ne rien presser dans le jugement de ce nègre ; mais on reçut pour toute réponse qu'il avoit été pendu devant la maison commune, et que deux espagnols qu'on avoit cru mulâtres, avoient été égorgés au même lieu. Qui pourroit dépeindre la juste indignation qui s'empara des hommes de couleur, après un jugement ou plutôt un attentat exécuté avec tant de promptitude et d'atrocité ? Ils méconnurent la voix de leur chef qui les consoloient, et les invitoient à bien éclaircir le fait, avant de demander une juste satisfaction ; mais un canonier de Praloto, à cheval, arrive devant le

gouvernement.

gouvernement. Ce stupide envoyé ne savoit pas que sa mission combinée alloit lui devenir funeste, et qu'elle fourniroit sans doute un motif d'attaque. En effet, après quelques propos, il fut accueilli par plusieurs coups de feu. Il ne mourut pas; les citoyens de couleur le portèrent eux-mêmes dans le gouvernement, pour lui donner des secours. Au bruit de ce meurtre, la générale rallia la garde nationale et les troupes de ligne; tout fut prêt, parce que tout étoit prévu, parce que le plan de la conjuration étoit dressé.

Les hommes de couleur ouvrirent enfin les yeux sur leur position; ils ne doutèrent plus qu'ils alloient être livrés aux nombreux ennemis qui les entouroient. Mais, hélas! que pouvoient-ils faire, se trouvant sans préparatif et même sans munitions? Ils se rallièrent comme ils purent dans leur quartier, et attendirent patiemment tous les coups du sort.

Le premier capitaine du bataillon de Normandie, faisant fonction dans la ville de commandant pour le roi, reçut une réquisition de la municipalité, qui lui ordonnoit de faire marcher les troupes contre les mal-intentionnés attroupés au gouvernement, et de les

dissiper. Cet officier obtint apparemment la faculté d'user des voies de modération, avant de faire éclater des mesures terribles, et qui ne lui paroissoient aucunement motivées. Il vint au gouvernement, suivi de plusieurs officiers et sous-officiers des deux bataillons. La douleur exprimée sur son visage, ses larmes mêmes étoient d'un bien triste présage... Il s'informa des intentions des hommes de couleur; on l'assura qu'elles n'étoient point de commettre des hostilités; qu'affligés profondément de la violence commise sur un canonier de la garde nationale, ils offroient toutes les satisfactions qu'on pouvoit exiger; mais qu'ils le prioient de considérer que le dernier meurtre avoit été provoqué par la mort du nègre libre, qui, au lieu de juges, n'avoit trouvé que des bourreaux; que, malgré cet attentat, on les menaçoit encore de toute part; qu'ils étoient incertains de l'issue d'une action dans laquelle la force n'étoit pas de leur côté; mais que, jusqu'à la fin, ils se tiendroient sur la défensive.

M. le commandant, satisfait de leur réponse, étoit à peine retiré dans la rue qui est en face du gouvernement, qu'on vit un gros de troupes nationales s'avancer, tambour

battant et drapeaux déployés. Il les joignit, les arrêta, parut leur parler, et ils défilèrent dans une rue latérale.

Les mouvemens d'alarme, les bruits de guerre, redoubloient toujours, lorsqu'une seconde députation de deux particuliers vint auprès des chefs des citoyens de couleur. Ces messieurs sembloient avoir reçu la mission de les conjurer de ne pas provoquer une affaire générale. Le président et le général des citoyens de couleur répondirent que l'annonce de ces nouvelles leur paroissoit une déclaration de guerre; qu'ils s'attendoient aux plus grands malheurs et aux derniers résultats d'une trahison concertée; que la providence et la justice de leur cause seroit sans doute leur appui, bien plus que le sort des armes.

Qu'il nous soit permis de nous arrêter un moment ici. Les corps populaires voulant faire massacrer tous les citoyens de couleur, paroissoient suivre la marche d'une affaire autorisée par la loi martiale, qui permet d'attaquer et disperser les mal-intentionnés attroupés; mais pour en venir là, il falloit au moins s'être assuré que ces hommes qui, sur la foi d'un traité, étoient réunis dans la

ville et dans le quartier à eux assigué, étoient des mal-intentionnés ; il falloit qu'un drapeau rouge fût déployé devant eux, suivant la loi, que des municipaux eux-mêmes leur ordonnassent par trois fois de se retirer ; il falloit que, revêtus de leur écharpe, ils fussent à la tête de la force publique. Ces magistrats du peuple n'eurent pas l'impudeur d'appliquer la loi dans une circonstance qui l'eût rendue inutile, en prouvant qu'il n'y avoit d'autres mal-intentionnés que les vils instrumens d'une horrible conjuration : c'est pourquoi, sans user d'aucune formalité, toutes les forces furent mises en action contre des citoyens tranquilles et trahis.

Un cri général annonça dans le quartier des hommes de couleur, que Praloto paroissoit de loin conduire l'équipage de son artillerie sur un poste éminent, situé au nord de la maison du gouverneur. On le vit, en effet, s'emparer d'une grande case, et l'environner de vingt canons. La réflexion n'avoit pas encore fait place à l'étonnement, que l'épouvantable feu de l'artillerie éclata comme plusieurs coups de tonnerre, qui ne furent plus interrompus qu'à la consommation du plus grand des forfaits.

Le sifflement des boulets, le spectacle de quelques hommes déjà renversés, tels furent les premiers signaux qui déterminèrent les citoyens de couleur à se ranger en bataille; et tandis que, par le flanc droit, ils étoient exposés à un feu roulant, ils attendirent l'ennemi par devant. Les troupes de ligne, en effet, précédée du corps royal d'artillerie, se rangèrent devant leur quartier, à côté du gouvernement. Le général Beauvais ne crut voir dans ce dernier mouvement qu'une précaution prise pour que les citoyens de la ville n'en vinssent point aux mains avec son armée, et défendit à ses canoniers de les repousser. Tandis que le feu de Praloto commençoit, par une meilleure direction, à rompre ses lignes, les troupes s'avancèrent jusqu'à la distance de la mousqueterie; et là, d'un premier coup de canon, le mur du gouvernement fut renversé, et plusieurs hommes tués. La position de ce général étoit alors bien terrible; et ne voyant plus de salut que dans la retraite, il fit avancer son artillerie, pour protéger le ralliement de ces hommes. Tous ceux qui étoient dans quelques corps-de-garde circonvoisins accoururent à l'instant; et au milieu de deux batteries qui, à chaque

instant, diminuoient ses forces, malgré que celle de Praloto fût mal dirigée; il parvint à dégager sa petite armée, et à la disposer en retraite par les jardins situés derrière le gouvernement et l'hôpital; car il avoit heureusement fait garder les avenues et l'unique chemin qui conduit à la montagne. Cette opération fut peut-être aussi belle qu'une bataille gagnée. Jamais la providence n'a plus favorisé le salut de cinq ou six cens hommes, qu'on espéroit exterminer jusqu'au dernier, dans une affaire qu'on auroit appelée loi martiale, pour la dispersion des perturbateurs du repos public. L'armée des citoyens de couleur ne laissa que vingt hommes morts dans l'enceinte du gouvernement, qui devoit être son tombeau. Les blessés furent emportés; et par des chemins escarpés dans le morne, et à la lueur de l'incendie de quelques maisons, les expulsés se rendirent, au milieu de la nuit, au bourg de la Croix des-Bouquets.

La nécessité de n'omettre aucune circonstance essentielle à la triste histoire que nous sommes chargés de transmettre au peuple françois, nous oblige de raconter successivement les faits qui se passèrent dans le

même moment. Lorsque Praloto voulut s'emparer du poste dont nous venons de parler, il fut obligé de passer devant le corps-de-garde de Bel-Air, qui appartenoit aux hommes de couleur. Leur bonne foi fut encore cause qu'ils le laissèrent passer avec sa formidable artillerie, dont ils auroient pu s'emparer : mais l'avantage des traîtres n'a souvent d'autre origine que la confiance et la franchise des citoyens. Au bruit de l'attaque, ils vinrent harceler avec force les canoniers. Ils leur prirent un canon, restèrent dans leur mauvaise position au bas d'une rue, jusqu'à ce qu'un corps de Flibustiers les obligeât de choisir un autre champ de bataille. Ils s'y défendirent avec une valeur héroïque : ils mirent toute cette compagnie en déroute, après avoir tué son chef et plusieurs hommes. Maîtres de cette hauteur, ils y restèrent toute la nuit; ils repoussèrent d'autres détachemens, et ne sortirent que le lendemain, lorsqu'ils furent instruits de la retraite entière de leurs frères, casernés au gouvernement.

C'est cette compagnie qu'on a osé accuser d'avoir livré la ville à l'incendie. Triste et misérable imputation, que MM. les commis-

saires nationaux ont refutée dans leur lettre à la municipalité du Port-au-Prince, en date du 11 janvier 1782.

Une heure après l'explosion de l'artillerie de Praloto, le feu parut aux deux extrémités de la ville ; des faisceaux même de lumières parvenoient jusqu'au fond des ravines et au sommet des montagnes que parcouroient les citoyens de couleur fugitifs. Une grande case du côté du nord fut incendiée : c'étoit celle du sieur Pivetau, habitée par son gendre. Aucun homme du poste de Bel-Air n'auroit pu y venir jetter des torches, puisqu'au milieu étoit Praloto avec son artillerie. L'autre extrémité, du côté du sud, présenta l'incendie de la maison du sieur d'Aguilard, laquelle non-seulement étoit très-éloignée du quartier des citoyens de couleur, mais encore isolée et distante de toute autre maison ; le feu d'ailleurs l'enveloppa en même temps que l'artillerie éclata. L'inculpation faite aux malheureux citoyens de couleur paroîtra plus calomnieuse, lorsqu'on saura que l'incendie général ne s'est manifesté que sur la fin du jour du 22 novembre 1791, et que dès la pointe du même jour, il n'existoit plus aucun homme de couleur dans la ville.

Il y a bien plus de certitude et d'ordre dans l'exécution du projet des conjurés, qui voulurent assurer un pillage immense à la populace et aux soldats, pour les engager à jamais à la défense d'une cause qu'il leur étoit impossible de justifier.

Dès le lundi au soir, des chefs de la garde nationale, suivis d'une foule de misérables, se portèrent dans les maisons des plus riches négocians et autres particuliers étrangers à la conspiration, les en firent sortir, et les forcèrent de marcher contre les hommes de couleur : aucun motif ne put les dispenser de cette violence. Le Sénéchal de Kercado, jeune époux, riche héritier, qui devoit, dès le lendemain, s'embarquer avec son épouse pour la Nouvelle-Angleterre, fut arraché de chez lui, et dans le premier feu, il reçut une blessure mortelle........ Que de forfaits cacha cette nuit mémorable! Il y en eut d'autres qu'on exposa à la fureur de la populace, en les accusant d'avoir mis le feu dans leur propre maison.... Lorsque la désolation et le désordre furent assez engagés, les maisons abandonnées, et tous les honnêtes citoyens livrés à l'épouvante, le pillage fut commencé dans la nuit, principalement dans les magasins de commerce et

ceux des capitaines; des domestiques, des négres esclaves s'empressoient, dans cet effroyable tumulte, d'emporter les effets précieux de leur maître dans des lieux secrets; leur zèle étoit puni de mort, et le butin restoit daus les mains des impitoyables ravisseurs. François! pourriez-vous ne pas verser des larmes? Souvenez-vous-en, les auteurs de ces horreurs étoient des François; les instrumens n'étoient pas des étrangers, mais des François même, que vous aviez envoyés pour défendre et sauver votre colonie.

Notre fuite de cette ville infâme ne nous a pas permis de connoître tous les actes de fureur et de cruauté qui y furent commis; mais nous en connoissons encore assez pour arracher des larmes au lecteur le plus indifférent. Au milieu des horribles bruits de guerre, et dans le fracas que produisit une telle catastrophe, les femmes et les enfans cherchoient leur salut dans la fuite. Une femme de couleur, mère de famille, nommée Françoise Papiliot, fuyoit avec la dame Beaulieu, sa fille, jeune épouse et avancée dans sa grossesse; deux brigands de la garde nationale rencontrèrent ce couple infortuné. L'un deux, quoique prévenu par les larmes et les cris de la mère,

tira sur elles un coup de feu qui ne produisit rien ; l'autre consomma son crime, et le plomb meurtrier traversant la main de la mère, porta la mort dans le sein de la fille qui s'étoit envain cachée dans ses bras. Ce même coup arracha la vie aussi au fruit malheureux qui étoit sur le point de naître.

Une mulâtresse fut massacrée, et par un nouveau rafinement de cruauté, les lambeaux de son corps furent jettés dans les flammes.

La négresse libre, Marie-Rose, fut tuée d'un coup de feu, en voulant dérober ses effets aux brigands. Combien d'autres ont été par la suite recherchés envain, et qui sans doute cachés dans le fond de leurs cases, périrent dans des tourbillons de flammes et de fumée !

Fournissons, quoiqu'en frémissant, un trait plus atroce encore. Une troupe de plus de 80 femmes de couleur fuyoient avec leurs effets du côté du fort Saint-Joseph ; le scelérat Praloto les aperçut du haut de son poste, et dirigea aussitôt ses canons sur elles, lorsqu'un passant charitable les conduisit sur une route où elles furent à l'abri de ce feu terrible. Tout, dans ce déplorable jour, sembloit conspirer à la destruction entière des personnes de couleur. Il y en avoit quelques-uns détenus, par

maladie, dans leurs maisons : ils ne furent point épargnés. Les nommés Michel Lilavoi, Pélerin et chevalier du Plan, furent assassinés dans leurs lits; mais le corps de ce dernier fut porté sur une table des boucheries, où les cannibales vinrent assouvir leur insatiable cruauté, en partageant ses lambeaux dégoûtans : s'ils en eussent fait un festin, rien n'eut manqué à cette scène horrible.

Il est donc vrai qu'une foule de bourreaux s'étoient proposé d'exterminer les citoyens de couleur, leurs femmes et leurs enfans, que la fuite déroba à leurs coups. Qu'on se les représente, au nombre de plus de deux mille, environnées de flammes et d'assassins, accourant en foule du côté de la mer pour parvenir à bord des navires; là ne trouvant pas assez de canots, se pressant les unes sur les autres, tombant dans la mer ou dans le bourbier, où elles trouvent une mort plus affreuse que celle qu'elles fuyoient : d'autres arrivent aux issues de la ville; mais elles ont passé à travers le feu des assassins et des maisons. Bientôt la mère ne voit plus son enfant à côté d'elle, la fille éplorée est errante dans d'épais buissons; d'innocentes victimes périssent loin de leurs guides; et si la terreur disperse au loin des trou-

peaux d'enfans, il n'y a qu'un esclave qui, touché de compassion, les conduit sur l'habitation de son maître. Pères et mères, nous présentons à votre reconnoissance les tendres soins que M. et madame Volan ont donné longtemps à plus de soixante enfans de tout âge, de tout sexe et de toute couleur, jusqu'à ce qu'ils aient pu leur faire retrouver un asyle chez leurs parens ou les amis de leurs familles.

C'est enfin dans la fatale journée du 22 novembre que 27 Islets, d'une des plus riches villes de l'Amérique, furent la proie des flammes. Ils contenoient les emplacemens les plus beaux et les magasins précieux du commerce. Des maisons de bois qui ont une très-grande valeur dans les colonies, exposées sur le bord de la mer aux brisés régulières du large et de la terre, ne tardèrent pas à former un foyer terrible, dans lequel les métaux fondus et calcinés furent confondus avec les cendres. On dit que, pour ce désordre horrible, des mèches phosporiques furent, dans le même instant, jettées sur le couvert des maisons : c'est pourquoi le feu dévora tout avant même qu'on eût découvert la marche de ces tourbillons de flammes qui se rencontroient et s'unissoient, lorsqu'en abbattant

des maisons, on croyoit en interrompre le cours.

Nous voudrions ici donner, par la plus juste aproximation, une idée vraie de la perte réelle et effective qui fut le fruit de l'incendie du Port-au-Prince ; mais nous ne saurions calculer tout ce qui en est résulté, soit dans les créances, soit dans les titres, soit dans les dommages personnels. Nous ne relevons pas non plus la progression de ces pertes dans la cessation des affaires et la perte du crédit ; mais d'après les plus sûres données, calculées sur des moyennes proportionnelles, nous osons assurer que la perte réelle et effective des maisons, des articles de cargaison, des denrées en place de commerce, des magasins de marchands, du mobilier de plus de 500 familles, et du pillage qui fut à-peu-près général, se monte à 45,000,000 de liv. tournois.

Une déroute aussi terrible que celle qu'éprouvèrent les honnêtes citoyens et les familles de couleur, les força à se réfugier dans les campagnes circonvoisines, mais principalement à bord des navires marchands et des vaisseaux de guerre, que M. Grimouard fit retirer en rade pour les mettre à l'abri de l'incendie. Ceux qui, par la force, avoient été obligés de s'unir aux gardes na-

tionales, abandonnèrent les brigands à la faveur de la nuit; il ne resta bientôt plus sur les cendres du Port-au-Prince, que les corps populaires, les bataillons de Normandie et d'Artois, les gardes soldées, et ce ramassis de mauvais sujets et de citoyens corrompus qui formoient la garde nationale. Ils se trouvèrent pendant plusieurs jours dans toutes les horreurs du désordre qu'ils avoient si bien provoqué. Leurs remords étoient sans doute moins effrayans que le délire d'une populace enivrée de crimes, de vin, de pillage, et éclairée dans ses brigandages par les flammes de l'incendie. Ils pensèrent à travailler à leur défense, parce que rien ne les alarmoit tant que la crainte d'être au premier instant assiégés par l'armée des citoyens de couleur. Praloto partageant cette frayeur, se réfugia avec ses canons et des bandits de sa compagnie dans un bâtiment de la rade. Nous ne doutons point que la ville ne présentoit plus de résistance insurmontable. La terreur et le remord des assiégés auroient sans doute combattu pour les assiégeans; mais la postérité n'auroit pas admiré un retour de vengeance qui eût achevé la destruction de la ville. La France entière, au contraire, et les hommes justes admireront la modération des chefs de l'armée,

qui réussirent à calmer les fureurs de cinq ou six cens hommes chassés de leurs foyers et séparés de leurs femmes, de leurs enfans par des assassins.

C'est dans cette alarmante position que, pour interrompre ou écarter une attaque qu'ils croyoient prochaine, ils envoyèrent plusieurs fois M. Caradeux Lacaye, membre de l'assemblée provinciale et frère du commandant des gardes nationales, auprès des citoyens de couleur, réunis à la Croix-des-Bouquets. Il vint parmi des hommes que la douleur et le ressentiment animoient tour-à-tour; son caractère n'y fut pas moins respecté. Il apporta un arrêté de la municipalité, qui, rejettant sur des causes accidentelles l'événement affreux du 21, représentoit le traité de paix comme intacte ; elle renouveloit de plus la promesse de l'exécuter en tout point, et de mettre en liberté les femmes que, pour leur sûreté, on avoit enfermées dans les prisons. La municipalité avouoit donc que les meurtriers avoient dirigé leurs coups sur elles. Un troisième engagement de sa part de reconnoître les droits des citoyens de couleur, attestoit sa dernière tranhison. La réponse des chefs de l'armée fut courte ;

elle

elle n'insistoit que sur l'exécution formelle de ce dernier article ; et dès le 25, les femmes, au nombre de 300, furent escortées jusqu'au bourg de la Croix-des-Bouquets, par un détachement des troupes de ligne.

Un autre arrêté suivit immédiatement la délivrance des femmes ; il prodiguoit les témoignages de confiance, les expressions amicales, les vœux de rapprochement : il demeura sans réponse. La municipalité n'y put résister davantage, car il ne lui falloit plus que quelques jours pour être en état de défense. Elle se transporta vers M. de Grimouard, commandant de la station, pour le prier de se rendre auprès des chefs de l'armée, de se charger d'une médiation que lui seul pouvoit entamer avec succès, et dont le principal effet écarteroit sans doute le fléau d'une guerre civile. Cet estimable officier, ne pénétrant pas dans un autre horrible projet, se rendit à des motifs si pressans. Digne de la confiance de tout honnête homme et des bons François, il obtint sans difficulté celle des malheureux qu'on avoit tant outragés. Avant de rendre compte de sa mission et des tristes suites de la séduction employée auprès

des hommes de l'équipage de son vaisseau, disons quelque chose de la nouvelle armée des *citoyens réunis*; c'est ainsi que nous appellerons désormais une foule d'habitans des deux classes des provinces de l'Ouest et du Sud, que les mêmes principes rallièrent pour travailler à la conservation des propriétés dont les perfidies du Port-au-Prince pouvoient entrainer l'anéantissement. Les chefs des hommes de couleur prièrent quelques habitans notables du Cul-de-Sac de se réunir à leur conseil d'administration; ils demandèrent à toutes les paroisses des commissaires qui, de concert avec eux, pussent rétablir la tranquillité publique. Celle de la Croix-des-Bouquets, par un arrêté du 24 novembre, déclara se réunir de nouveau aux citoyens de couleur, confirma le traité de paix, et écrivit au général, tant pour le prier de n'en plus retarder l'éxécution, que pour lui dénoncer les crimes du Port-au-Prince. Bientôt après, les paroisses de Saint-Marc, du Mirebalais, de Léogane, du petit Goave et de l'Anse-à-Veau, prirent des arrêtés conformes, et renforcèrent l'armée. Bientôt après, toutes les autres paroisses de la province, et plusieurs de celle du Sud, fu-

rent représentées à la Croix-des-Bouquets par leurs commissaires, qui, pour écarter tous les malheurs de la guerre civile et du soulèvement des esclaves, pour tâcher enfin de ramener l'ordre, formèrent un *conseil général des commissaires des provinces de l'Ouest et du Sud.* L'armée fut renforcée par divers détachemens de blancs, envoyés de plusieurs paroisses; les citoyens de couleur ne voulurent pas les soumettre exclusivement à leur général Beauvais; ils arrêtèrent que le commandement de l'armée seroit partagé entre ce dernier et le capitaine général de la Croix-des-Bouquets, M. Hanus de Jumécourt, habitant, ancien capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis. Quatre majors généraux, dont deux blancs et deux de couleur, furent également choisis; une discipline exacte, une surveillance continuelle furent établies pour maintenir les esclaves, pour empêcher toutes les incursions dans les avenues de la riche plaine du Cul-de-Sac; on plaça des postes pour empêcher la communication des personnes suspectes. Tous ces préparatifs n'avoient pour but que celui de s'opposer aux progrès des désordres dont le Port-au-

Prince étoit le foyer, et de prévenir des hostilités dont les suites eussent été redoutables. Les principes et le système des planteurs confédérés ne sauroient être répréhensibles. Ils calculoient tout ce que la vengeance et le désespoir pouvoient produire après une conspiration aussi atroce que celle du 21 novembre; ils n'envisageoient pas sans effroi, quel eut été le triste sort des blancs, s'ils eussent été soupçonnés d'applaudir, par leur silence, au perfide projet de détruire la classe des hommes de couleur. Ce soupçon d'ailleurs eut été très-probable, s'ils ne se fussent pas séparés des corps populaires du Port-au-Prince. Nous raconterons en effet comment cette conjuration fut exécutée dans plusieurs paroisses, et comment elle avoit été projetée dans beaucoup d'autres. Les confédérés enfin n'ignoroient pas que des commissaires nationaux étoient attendus, que, sans doute, dépositaires de la force et de la loi, ils remédieroient aux maux affreux de la colonie, et que, pour ne pas les aggraver davantage, il étoit de leur sagesse de se soutenir dans leur réunion, de consacrer leurs principes par leur conduite, de soutenir, par l'appareil de la force, la

troisième classe, dont les liens pouvoient être si aisément brisés, et de consoler enfin la seconde dans ses malheurs, par l'exemple de la franchise, de l'attachement, et par la voie de la persuasion.

M. de Grimouard trouva dans l'armée et dans le conseil général des esprits aigris par le souvenir des malheurs et des crimes dont chaque jour on apprenoit de nouveaux détails; mais le vif desir de la paix l'emportant sur toute espèce de ressentiment, on ne lui demanda que deux choses, comme les bases de l'union qu'il vouloit solidement établir; savoir, l'éxécution du traité de paix, et le rétablissement de la sûreté individuelle, qui avoit été violée d'une manière si atroce envers les citoyens de couleur, chassés de leurs foyers. Les propositions qu'il fut chargé de transmettre au Port-au-Prince, ne rouloient que sur ces deux objets; et loin de demander des réparations personnelles, et bien dues à cinq ou six hommes ruinés par le pillage et l'incendie, on n'exigeoit que la punition juridique ou l'embarquement des assasins et des voleurs. Plusieurs jours se passèrent sans qu'on eut de réponse, et M. de Grimouard

restoit auprès de l'armée. Mais quel fut l'étonnement et l'indignation des amis de la paix, lorsqu'on apprit que toutes les propositions avoient été réjetées avec autant de fierté que si elles avoient été adressées aux brigands même et aux chefs de la conspiration! La municipalité tenoit un langage bien opposé à celui dont elle faisoit usage, lorsqu'elle craignoit le retour de l'armée. Elle ne parla plus du traité de paix; il ne fut plus question des *citoyens de couleur*. « Les hommes de couleur, répondit-» elle à M. de Grimouard, n'auront rien de » ce qu'ils demandent que par la force; » nous sommes forts des bataillons de Nor-» mandie et d'Artois, de la garde nationale, » du corps royal d'artillerie, de la garde » soldée, de la marine marchande, de votre » vaisseau, M. le commandant, et de tous » les hommes de votre équipage ». C'étoit donc par une déclaration de guerre civile que la municipalité répondoit à des hommes trahis, aux planteurs confédérés, aux amis de la paix, et à M. de Grimouard, qu'elle avoit rendu médiateur dans l'unique but de le faire absenter, pour corrompre et séduire les hommes de son équipage. L'argent et le

vin les plongèrent dans la plus affreuse insubordination, et par la suite ils servirent d'insttumens à des hostilités horribles. Le oommandant de la station, surpris et affligé, sentit, mais trop tard, quel coupable abus on avoit fait de sa confiance : l'homme de bien ne pénètre pas aisément dans les coupables desseins des méchans. Il proposa alors un autre moyen à l'armée des citoyens réunis ; c'étoit le projet d'une confédération avec tous les corps militaires du Port-au-Prince, laquelle serviroit de garantie à l'exécution du traité de paix et à la punition des coupables. Quel sacrifice il imposoit à des hommes ! il vouloit qu'ils s'unissent à ceux qui naguère les avoient trahis, combattus, pillés, brûlés et assassinés. Mais la voix imposante de la générosité l'emporta sur tout autre motif ; tout lui fut accordé. Il partit pour le Port-au-Prince, où il espéroit faire aisément adopter cette mesure.

M. Caradeux le reçut dans une assemblée composée de tous les corps populaires, et environnée de factieux. Feignant d'être indigné des propositions hardies des hommes de couleur, et d'un projet de confédération qui tendoit à renverser les corps populaires,

il l'accusa de s'être rendu l'instrument des ennemis de la loi, et d'avoir voulu provoquer une guerre civile. Le murmure, l'insulte, l'outrage alloient s'emparer des témoins sanguinaires. Quelle réception pour l'homme de bien, l'homme de paix, l'homme de la nation, dont on avoit emprunté le secours, dont on avoit trahi la confiance! A l'instant où une populace, déjà accoutumée au meurtre, se disposoit à un nouveau crime, l'officier, compagnon du commandant, justifia éloquemment ses principes et sa conduite; il prouva que là où l'on vouloit trouver des torts publics, il n'y avoit qu'une insulte personnelle faite à M. Grimouard. On ne pouvoit plus adroitement déconcerter le projet d'un meurtre; on ne pouvoit plus généreusement travailler à la conservation d'un chef. Le Busiris ne put se refuser à une explication avec ce même officier, qui engagea un duel. Il eut grand soin d'avoir pour témoin la multitude effrénée: c'étoit encore là son espoir et son appui; mais le Ciel ne seconda pas ses vœux. M. de Grimouard perça la foule pour retirer son officier, qu'une autre mort menaçoit, et sur la tête duquel plusieurs sabres étoient déjà

levés. Un grand crime n'eut pas lieu, et le *Borée* resta au sage commandant, qui, depuis, n'a cessé de courir les plus grands dangers à la tête des forces qui lui sont confiées, sans pouvoir cependant empêcher le criminel usage qu'on ne tarda pas d'en faire.

Le *Borée*, qui, pendant l'incendie, s'étoit retiré en rade avec tous les navires du commerce, qu'une autre multitude faisoit mouvoir, ne commanda plus pour le bon ordre; il fournit des hommes, il en fit sortir des autres bâtimens, pour renforcer la ville du Port-au-Prince, qui vouloit soutenir un siège qu'on n'avoit pas les intentions de faire. Le Borée fit rentrer dans le port tous les bâtimens du commerce, et descendre les particuliers, qui, loin de participer aux désordres de la ville, s'étoient détachés des factieux. Ils furent forcés de prêter main-forte à ceux du Port-au-Prince, de servir d'instrumens à une guerre qu'ils détestoient, et de se soumettre aux avanies qu'on proportionnoit toujours à leur éloignement de tant d'horreurs.

Pour exécuter ses desseins, l'assemblée provinciale de l'Ouest, disposant des bâtimens de la rade, défendit l'exportation des arti-

cles de cargaison, nécessaires à la vie et à la culture. Cette disposition, rigoureusement exécutée, ne pouvoit qu'accélérer la famine. Des troupes canonières furent envoyées vers l'embarcadaire du Cul-de-Sac, des bateaux armés furent expédiés tout le long des côtes; on arma en corsaire des brics et des goëlettes, qui, depuis la tête de l'isle, infestèrent le golfe, forcèrent les bâtimens expédiés de France pour différens ports, ainsi que les Américains, à ne mouiller qu'au Port-au-Prince. Que d'abus, que de crimes, que de pillages ont résulté de cette infernale disposition, et dont nous donnerons une idée par la suite!

Sur ces entrefaites, une petite armée, commandée par M. Rigaud, citoyen de couleur, arriva, du fond de la province du Sud, au secours de celle de l'Ouest; elle étoit composée de blancs et de citoyens de couleur qui l'avoient grossie dans les endroits de son passage. Elle se campa dans la plaine de Bisoton, à un mille du Port-au-Prince, du côté du Sud. La paroisse de Léogane s'engagea, par un arrêté, de fournir à ce nouveau camp des munitions de guerre et de bouche, en lui imposant la plus sévère

tâche de veiller à la conservation de la plaine, de la garde des côtes, et de s'opposer aux incursions des malintentionnés, de quelle espèce qu'ils fussent. Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler ici, combien il eût été facile aux deux armées combinées du Cul-de Sac et de Bisoton, d'assiéger la ville du Port-au-Prince, d'en exterminer tous les scélérats, et d'y rétablir l'ordre, qui, comme d'un centre commun, se seroit répandu dans les deux provinces. La première armée étoit de quatre mille hommes, tant blancs que de couleur, et la seconde de mille. L'une et l'autre avoient une forte artillerie, mais non, l'amour de la paix, la conscience d'une bonne cause, le vrai patriotisme des citoyens réunis les éloignèrent toujours d'en venir à des violences qui, pour déconcerter les perfides projets des perturbateurs, auroient entraîné la ruine et la désolation d'une contrée. Les paroisses confédérées enjoignirent expressément aux généraux, de borner l'activité de leur force à celle de la discipline, de la défensive et de la surveillance.

Tel étoit l'état des confédérés, le 3 novembre, lorsque l'on vit venir au camp de

la Croix-des-Bouquets, MM. Dezaulnois et Surville, capitaines dans les deux bataillons de Normandie et d'Artois. Ils apportèrent officiellement la nouvelle de l'arrivée de MM. les commissaires nationaux-civils, débarqués au Cap, le 28 novembre; de plus, une expédition du décret du 24 septembre, et une autre concernant l'amnistie générale. La municipalité, fière de l'impunité de ses crimes, du succès de sa conspiration, de l'expulsion de mille citoyens qui contrarioient la marche de ses projets, de l'état où elle faisoit mettre les fortifications de la ville, des resources que lui offroient la rade et les magasins du roi, de l'arrivée des nombreux factieux que le bruit de ces entreprises attiroit de toutes les parties de la colonie, des dispositions qu'elle pouvoit encore accommoder au décret du 24 septembre; cette municipalité envoya par les mêmes l'arrêté le plus propre à aigrir les esprits. Elle n'invitoit personne à la paix; mais elle annonçoit que, par la voie de la force, elle dissiperoit les *attroupemens des rebelles du Cul-de Sac et de Bisoton*. Lecteurs, croirez-vous que ce langage étoit adressé aux confédérés de 20 paroisses, et à une foule

d'hommes qui, s'ils eussent dus vraiment abandonner les plaines et les propriétés au hazard de la guerre, n'avoient plus d'asyle, puisqu'ils avoient été chassés de leur maison, de leur foyer, du Port-au-Prince? A travers toutes ces menaces, elle avoit l'air de se rendre à une nouvelle médiation, par l'organe des officiers dont nous avons parlé. Toujours le desir de la paix préside aux opérations des hommee sages. Ils saisirent cette occasion pour envoyer aux corps militaires une adresse honorable, qui les invitoit à se réunir aux vrais citoyens de la colonie, et à terminer avec eux de grands désordres : on vouloit par là exécuter le plan qu'avoit au moins produit l'infructueuse médiation de M. Grimouard. Leur réponse écartoit entièrement l'idée de cette confédération. Les factieux qui disposoient des forces de la nation, se gardèrent bien de les ramener à de meilleurs principes. On offrit simplement d'envoyer, de part et d'autres, des députés auprès de MM. les commissaires nationaux-civils. Encore si ce dernier expédient eût été dicté par la bonne foi, il n'auroit certainement pas été inutile; mais, tandis que les confédérés s'empres-

soient de leur côté à instruire MM. les commissaires nationaux-civils, et qu'après le départ de deux députés de lenr conseil général, ils s'attendoient à n'avoir plus qu'à se conformer à la marche prescrite par les représentans de la nation, ils eurent à gémir sur de nouveaux malheurs, provoqués par le desir de continuer les troubles, et d'élever le triomphe des insurgens sur la ruine et le désespoir des colons françois.

Les camps du Cul-de-Sac et de Bisoton n'avoient pour principal objet, comme nous l'avons dit, que d'opposer une force toujours active aux insurrections des nègres, que l'on soupçonnoit les factieux de vouloir provoquer. Mais, dans peu de jours, le Port-au-Prince fut environné de forts et de batteries qui, la nuit et le jour, vomissoient des boulets et des bombes; ces hostilités obligèrent les citoyens de couleur à détourner les eaux qui se rendoient dans cette ville. D'une batterie flottante, établie à l'extrémité du port, un boulet atteignit et tua sur la même ligne trois hommes de Bisoton, dont deux blancs et un de couleur; l'un des premiers étoit le jeune et brave Santo-Domingo, officier du régiment du Port-au-Prince. De grands ra-

vages furent commencés sur les sucreries de Bisoton, Cotte, Trutier et Volant, car les esclaves, épouvantés par ces foudres inconnues, menaçoient de s'enfuir, lorsque le colonel Rigaud dirigea ses canons, le 13 décembre au matin, sur la batterie flotante du Port-au-Prince pour la couler bas. Il étoit sur le point d'achever son ouvrage ; mais M. de Grimouard, qui ne pouvoit être spectateur tranquille d'un tel combat, et dont l'équipage étoit révolté, interposa son vaisseau et la frégate la *Galathée* au milieu des deux feux. A ce signal, M. Rigaud cessa l'attaque. Bientôt après, une députation du commandant le joignit, et en vertu d'une réquisition de la municipalité, lui ordonna d'enlever ses batteries, de rendre les eaux à leur cours naturel. M. Rigaud ayant égard à la position de M. de Grimouard, dont l'équipage n'obéissoit plus qu'aux factieux, répondit que ses hostilités n'avoient été provoquées que par le feu de la batterie flotante, et l'interception des vivres qu'on ne pouvoit retirer d'aucune part, qu'en suspendant toute action; qu'il alloit instruire le conseil général des demandes de M. le commandant; qu'il n'auroit rien de plus agréable

que de concourir au rétablissement de l'ordre. Le conseil reçut en effet la lettre de M. Grimouard, laquelle, d'après les fausses promesses de la municipalité, promettoit de laisser passer des subsistances : c'étoit le 14 décembre. On répondit sans délai, que les sources demandées avoient été fermées par des hommes justement indignés d'être réduits à la famine, après avoir été chassés de leur ville ; que le seul moyen de les ouvrir, étoit de leur faire obtenir des vivres. Cette lettre ne pouvoit être rendue avant 24 heures ; mais, dès le soir, le *Borréc*, la *Galathée* se trouvant, par l'effet de l'insubordination, au pouvoir des factieux, s'embossèrent devant Bizoton, et leurs batteries éclatèrent à la nuit close sur le petit espace qu'occupoit l'armée de Rigaud.

Le feu roula pendant près de six heures ; le calibre des pièces, la précipitation des coups, l'horreur de la nuit, répandirent l'épouvante dans cette plaine ; et tandis que l'adroit Rigaud rallioit ses hommes sur les hauteurs, qu'on ne pouvoit discerner dans la nuit, les esclaves effrayés, tombant eux-mêmes sous tant de coups meurtriers, se livrèrent au désordre ; le feu parcourut en

un instant l'espace de plusieurs terres cultivées en canne. Quelques habitans furent massacrés par les nègres ; la nuit acheva de cacher tout ce que l'épouvante et le désespoir avoient fait commettre à ceux qui avoient vu avec horreur les forces de la nation tournées contre eux. Le jour ne reparut que pour éclairer une triste solitude ; des monceaux de cendres, des terres sillonnées par des boulets, là où la veille brilloit encore le spectacle de la culture, de la richesse et de la population, et c'est le Port-au-Prince qui dirigea les foudres. Rigaud ne perdit pas un seul homme, pas une pièce d'artillerie ; il ne fit que doubler l'extrémité de la montagne, et se trouva en sûreté.

La multitude des faits que nous avons encore à rapporter, ne nous dispense pas de remarquer les maux affreux qui ont résulté de cette attaque. Le silence de la nuit et l'écho des montagnes en propagèrent le bruit à plus de 20 lieues à la ronde, et le signal du désespoir en fut donné en même-temps. Les hommes de couleur n'étoient pas encore instruits que cette nouvelle conspiration étoit l'ouvrage des mêmes ennemis. Ceux qui

crurent qu'elle résultoit d'une autorité légitime, se crurent proscrits par la classe des blancs. Qu'on se retrace des actes de récrimination, que le désespoir auroit pu combiner avec la secrette impatience des esclaves, avec la hardiesse des méchans de toute espèce, qui ne demandent que des prétextes pour se livrer au désordre. Il eut été affreux et général, si les confédérés n'avoient redoublé leur sollicitude, et si les estimables chefs des citoyens de couleur n'avoient toujours opposé les leçons de modération, les lumières du patriotisme, l'activité de la surveillance, et le zèle des bons au désespoir des uns et au découragement des autres. Sans doute il ne faut qu'être digne du nom d'homme et de François, pour être révolté par le meurtre; et s'il mérite toute la sévérité de la loi, dévastateurs de Saint-Domingue, c'est sur vous que son glaive doit tomber, vous qui avez répandu la contagion, raffermi l'erreur, provoqué le ressentiment, attisé la vengeance; vous qui, ne suffisant pas à tous vos crimes, avez cherché des bras jusques parmi des êtres innocens, et dont la vie ne connoissoit pas la discorde ni le crime. Jamais, non, rien n'égale les forfaits de ceux qui

soufflent le désespoir, qui trahissent leurs amis, qui les induisent en erreur, et leur reprochent ensuite les crimes dont ils sont les auteurs.

Ceux du Port-au-Prince n'étoient pas encore à leur comble. Dans différens arrêtés de l'assemblée provinciale, les confédérés n'étoient représentés que comme des révoltés. Une doctrine de proscription fut publiée dans une gazette du Port-au-Prince, et par un imprimé de l'assemblée coloniale, qui osoit attribuer le soulèvement des esclaves du Nord aux habitans de l'Ouest, de l'une et de l'autre classe. Il ne falloit qu'une scène affreuse pour autoriser et commencer enfin la destruction complette des confédérés; elle fut exécutée au Port-au-Prince, les derniers jours du mois de décembre.

Ici, dépositaires du pouvoir, lecteurs françois, qui que vous soyez, quand vous ne pourriez faire autre chose que de répandre une larme, elle doit couler sur le tombeau des sept François que les atroces cannibales, les insurgens, les assassins du Port-au-Prince ont livrés au supplice, à l'infamie et à la mort. L'histoire lamentable du Mexique et du Pérou fait encore pousser des gémisse-

mens à la philosophie ; mais celle du Port-au-Prince méritera à jamais l'indignation des François et de tous les peuples du nouveau monde. Messieurs Piémont, respectable magistrat, membre du conseil souverain de Saint-Domingue ; Dupont, maître en chirurgie ; Vidau, négociant ; Gayot, curateur des biens vacans, et son commis ; Vignol, commis de MM. Barbe et Leyrac ; Brésil, jeune militaire, furent successivement surpris par divers émissaires dans les bâtimens où, depuis l'affaire du 21, ils s'étoient réfugiés, où ils se déroboient à la persécution. Conduits dans une ville pleine de bourreaux, ils souffrirent tous ce genre de supplice, que la fureur d'un peuple rend si affreux ; lorsqu'il est lui-même juge et instrument de la conjuration. Leur mort fut précédée de ces tourmens auxquels chaque individu contribue par sa brutalité ; leur vie fut prolongée par des expédiens que la férocité seule emploie, en faisant même usage du poignard. Les yeux fixèrent long-temps sur des potences ceux qui avoient été foulés et traînés dans la boue. Toutes les rues, toutes les maisons furent teintes du sang de ces François ; et pour que le remord n'enfantât

plus de regret, tous les habitans de cette ville infâme furent complices.... O jour affreux ! jour épouvantable dans l'univers, si la terre avoit frémi comme le cœur de l'homme sensible et honnête !

On pleura par-tout dans la colonie, et l'on murmura contre la providence, qui n'avoit pas protégé ces infortunés; l'on ne douta plus que tout étoit perdu sans ressource, si les projets, les desseins, la férocité des conjurés du Port-au-Prince ne trouvoient plus aucune résistance. Les confédérés ne prirent point sur eux-mêmes de punir tant de crimes; ils redoublèrent leurs instances auprès de MM. les commissaires nationaux-civils, auxquels ils dépeignirent de nouveau les atroces violences de leurs ennemis et le malheureux état de la culture et du commerce, les dangers dont on étoit menacés par les esclaves, et les supplièrent par-tout ce qu'il y avoit de plus sacré, de venir, par leur présence, prévenir de plus grands malheurs, et sur-tout les effets d'une vengeance prête à éclater. Une députation considérable fut envoyée au Cap : elle étoit composée de huit habitans, membres du conseil de l'Ouest, et commissaires de différentes paroisses,

Leur mission ne fut pas infructueuse ; mais l'assemblée générale, toujours d'accord dans sa marche avec l'assemblée provinciale du Port-au-Prince, redoubla d'efforts pour rendre inutiles toutes les opérations des commissaires-nationaux-civils. Ils s'en sont plaints eux-mêmes dans leurs lettres, adressées, soit à l'assemblée coloniale ou autres corps populaires. M. de Saint-Léger, l'un des trois commissaires, trouva tant d'obstacles préparés pour empêcher son départ pour les provinces de l'Ouest et du Sud, qu'il redoubla d'efforts et de zèle. Avant qu'il soit question de son arrivée au Port-au Prince, le 28 janvier 1792, rappelons que les conjurés ne furent pas intimidés par la fameuse lettre de MM. les commissaires-nationaux-civils, laquelle retraçoit, avec autant d'éloquence que d'énergie, la vraie cause des malheurs de la province de l'Ouest, et la vérité des faits que les conjurés avoient tant pris de soin à défigurer par leurs députés, et par des imprimés mensongers. Ne pouvant empêcher la communication des vivres pour les deux armées, qui s'étoit établie par terre de Saint-Marc à la Croix-des-Bouquets, en passant par le Mont-Rouis, les Vases, l'Ar-

cahaie et le Boucassin, ils tournèrent leurs soins et leurs manœuvres contre Saint-Marc, la seule ville où la réunion des citoyens et la bonne intelligence conservoient encore la paix et la plus parfaite tranquillité. Persuadés des nombreux partisans qu'ils trouveroient dans cette paroisse, où la même faction régnoit, quoique cachée et intimidée, l'assemblée coloniale et l'assemblée provinciale publièrent des arrêtés pour autoriser la formation d'un camp à la *grande Saline*, située aux bouches de l'Artibonite, à six lieues de la ville. Quelques membres de l'ancienne municipalité, les plus factieux, et dont la conduite étoit connue depuis l'installation de l'assemblée de Saint-Marc, furent reconnus dans leurs qualités respectives. Le siège de la paroisse fut établi dans une plaine inculte et marécageuse, et les corps représentatifs ne la reconnurent que dans un lieu inhabité. La ligne de démarcation rangeoit tous ceux de la ville et tous les amis de l'ordre de ce quartier, parmi des rebelles et des brigands. Des villes du Cap et du Port au-Prince; des corsaires armés apportoient des hommes enrôlés pour quatre livres deux sous six de-

niers par jour, sous les drapeaux des insurgens (1). Ici, comme au Cul-de Sac, la guerre fut déclarée aux citoyens réunis.

L'immense plaine de l'Artibonite fut infestée de plusieurs détachemens, composés de misérables, vomis par ses corsaires sur les sables de la Saline, de ces hommes enfin qui, se repaissant de rapines, commettoient mille ravages. Les confédérés de Saint-Marc, unis de cœur et d'esprit à ceux du Cul-de-Sac, ne se départirent point des voies de conciliation : nous aurons plus d'une fois l'occasion de rendre justice à leur sagesse. Ils avoient prévenu MM. les commissaires-nationaux-civils de leur parfaite soumission à la loi, et aux dispositions qu'ils voudroient prendre pour rétablir l'union. Les citoyens de couleur eux-mêmes renoncèrent à l'exécution du traité de paix, et se soumirent à recevoir leur sort de l'assemblée coloniale, ainsi que les représentans de la nation et du roi le leur avoient

(1) C'est à cette époque que l'assemblée coloniale écrivit à la municipalité du Mole, pour lui enjoindre d'armer des corsaires aux frais de la colonie, d'écarter de tous les ports, excepté du Port-au-Prince, les bâtimens expédiés de France et les Américains.

prescrit. Les uns et les autres firent un dernier sacrifice, car l'amour du bien public est une passion qui étouffe peu à peu le ressentiment et la haîne. D'après une délibération du conseil général de l'Ouest, la paix fut demandée au Port-au-Prince ; on la motiva sur la nécessité de s'opposer de part et d'autre aux soulèvemens des nègres, que le spectacle des hostilités et du continuel bombardement ne pouvoit manquer de provoquer, par le devoir pressant de ne point anéantir la culture, et de permettre au commerce de réparer ses pertes ; par l'obligation mutuelle de se soumettre aux lois et aux commissaires nationaux-civils. Des émissaires furent envoyés : ils retournèrent sans réponse, parce que le Port-au-Prince ne vouloit répondre que par de nouvelles violences. L'on attendit vainement pendant vingt-quatre heures. Un détachement considérable de l'armée escortoit, à deux lieues du Port-au-Prince, les députés, à qui le conseil avoit donné plein pouvoir d'entrer en conférence avec ceux de l'ennemi, si le cas l'exigeoit. Une disposition aussi pacifique, aussi conforme aux vues de MM. les commissaires-nationaux-civils, ne rallentît pas l'acharne-

ment des insurgens ; leur armée de 1200 hommes sortit le 21 au matin, précédée d'une forte artillerie et de 500 esclaves armés. Ils fondirent à l'improviste sur le foible détachement des confédérés, qu'une attaque violente força de se retirer jusqu'au bourg de la Croix-des-Bouquets. L'ennemi s'étendant jusqu'à deux lieues dans la plaine, laissa par-tout des marques de brigandage; le feu fut mis daas plusieurs pièces de canne. Les habitations Saint-Martin, Robert, Drouillard, Cazeaux, Sartre, Damien et Goureau furent pillées par ces bandits, qui, non contens de s'emparer d'un butin immense, démolirent des cazes, brisèrent les meubles qu'ils ne pouvoient emporter, essayèrent de s'adjoindre les nègres, et dispersèrent ceux qui présentèrent quelque résistance aux devastateurs. Telle fut la première atteinte portée aux précieuses propriétés que l'armée des confédérés avoit conservées intactes. Ils ne s'abusèrent plus sur les perfides intentions des conjurés; il crurent de leur devoir de s'opposer à l'infernal projet de dévastation; et le surlendemain, ils retournè-en force là d'où la surprise les avoit forcés de se retirer. Ils ne s'y fortifièrent pas envain;

la nouvelle attaque du Port-au-Prince, qui suivit de près, fut inutile; le feu de l'artillerie des confédérés rompit la principale colonne des factieux, qui furent poursuivis jusqu'aux portes de la ville. Ils perdirent beaucoup de monde; mais ce châtiment n'étoit pas proportionné à la criminelle expédition par laquelle ils avoient déjà ravagé la plaine. Leur défaite fut également humiliante le même jour au poste de Turgeau, où 200 soldats furent conduits pour s'emparer de 30 hommes de couleur qui le gardoient; mais hélas! ils n'avoient pas gravi la moitié du chemin, qu'ils virent autour d'eux plus de morts et de mourans que d'ennemis à combattre, et ils prirent la fuite. Il ne restoit donc plus d'autre espoir à ceux du Port-au-Prince, pour opérer des maux, qu'en continuant d'intercepter toute espèce de subsistances, d'enlever, par les corsaires, les caboteurs et les navires qui pouvoient fournir des farines aux différentes paroisses des deux provinces. Le systême le plus affreux étoit celui de provoquer au désespoir la classe innombrable des esclaves, par la privation de ces modiques trafics, de ces petites douceurs qui charment leur ambition, qui adoucis-

sent leur fatigue. Depuis trois mois, leurs murmures touchoient leurs maîtres, effrayoient les amis de l'ordre, et Caradeux, le premier, fomenta de sang-froid cet horrible désordre. Les soldats et les gardes soldées en étoient les instrumens. Combien de fois ces ennemis, ces dévastateurs de la colonie se sont joués, à ce sujèt, des ordres, des représentations même de M. de Saint-Léger, commissaire-national-civil!

Il arriva au Port-au-Prince, le 27 décembre, et il y fut précédé par des calomnies atroces et destinées à tromper le vulgaire; mais on n'affecta pas moins de le recevoir d'une manière éclatante A sa présence, on discontinua enfin le feu des forts et des batteries qui environnoient la ville; c'étoit un usage journalier, établi depuis trois mois, d'entretenir un horrible fracas de bataille, n'importe par quels frais immenses. Plus de 3000 boulets et 500 bombes ont été lancés des murs du Port-au-Prince dans toutes les campagnes circonvoisines; l'armée des confédérés n'a jamais eu d'autre ressource pour son artillerie, que le fer qu'elle a recueilli à trois lieues de son camp et aux environs de ses postes.

Une autre opération de M. de Saint-Leger, fut de rappeler toutes les paroisses des confédérés aux formes et aux loix constitutionnelles, conformément à la marche qu'il avoit montré vouloir tenir, de concert avec ses collègues. Ils avoient toujours gardé le plus profond silence sur tous les motifs et les réclamations des confédérés contre la légalité des corps populaires. A la vérité, cette querelle existoit depuis la violation du décret du 12 octobre, qui prescrivoit de rétablir l'ancien ordre de chose, jusqu'à la confection parfaite des lois coloniales. Elle fut renouvelée par l'installation de l'assemblée provinciale de l'Ouest, qui ne se forma en vertu d'aucune autorité légitime. Cette querelle fut encore motivée par l'assemblée coloniale, qui, comme celle de Saint Marc, se constitua, non en vertu des décrets de l'assemblée nationale, *mais en vertu des pouvoirs à eux donnés par leurs constituans.* La même querelle enfin qui devoit être terminée par le traité de paix du 20 octobre, et par la reconnoissance des droits des citoyens de couleur, fut encore animée par la violation du concordat. Tous ces motifs furent présentés par les confédérés

à MM. les commissaires nationaux-civils, qui, en vertu du décret du 24 septembre, persistèrent à reconnoître l'assemblée coloniale, ainsi que les assemblées provinciales et les municipalités; ils exigèrent même que ces dernières, qui avoient été suspendues en vertu du traité de paix, reprissent leurs fonctions; annullant le traité de paix, ils ordonnèrent aux hommes de couleur et nègres libres, de s'en rapporter entièrement, pour leur sort politique, à la décision de l'assemblée coloniale. Malgré que cette marche fut contraire à leur vœu, ils s'y soumirent complettement; ils se retirèrent sans délai des municipalités et bureaux de police établis dans toutes les paroisses de la province, et du conseil général du Cul-de-Sac. Non contens de cet acte de soumission, ils firent de toute part écrire par leur chef à MM. les commissaires nationaux-civils, afin qu'il constât de leur entière soumission à la loi et aux ordres des représentans de la nation et du roi.

M. Pinchinat, président des citoyens de couleur du Mirebalais, élevé, par les suffrages même des blancs, à la place de président du conseil général de l'Ouest, rem-

plit ce devoir, au nom de tous ses frères de l'armée de la province. Qu'il soit en passant permis de louer, en présence même de la nation entière, l'homme qu'un généreux dévouement a livré tout entier au bien de ses frères : en méritant leur reconnoissance, il a fait aimer ses principes et sa conduite aux Européens qui savent rendre quelqu'hommage à l'expérience, aux talens et aux vertus.

M. de Saint-Léger n'eut donc besoin que de connoître de près la conduite et la soumission des confédérés, pour les justifier et les plaindre. Il accorda une conférence à leurs députés, aux portes mêmes de la ville, où la populace et les troupes se réunirent avec quelques factieux, et qui bravèrent le commissaire, et le forcèrent à admettre des témoins. C'étoit une fête dans laquelle les malveillans poussant des mugissemens affreux, ne regrettèrent que de n'oser faire quelque tragédie : quel spectacle d'amertume pour un missionnaire de paix ! Mais il eut quelque consolation de la part des confédérés. Il leur demanda et obtint de laisser aux eaux leurs cours ordinaires, de fournir des bestiaux à la ville,

et tous les vivres de terre; d'enlever les postes circonvoisins qui pouvoient provoquer des hostilités; de se ranger en tout sous les termes des lois nouvelles, en oubliant les anciens motifs de récrimination; d'engager leurs paroisses respectives à rétablir les municipalités anciennes, et d'en installer de nouvelles dans celles qui n'en avoient pas. Tout lui fut promis et accordé. Pour prix d'une aussi complette soumission, il promit de ne rien négliger afin de rétablir la paix tant désirée, la communication des vivres, sa médiation enfin auprès de l'assemblée coloniale, pour la reconnoissance des droits des personnes de couleur. Pour la première fois, depuis l'arrivée de M. de Blanchelande, un dépositaire de l'autorité fut juste envers les habitans et les vrais colons, en condamnant même les opérations qu'ils avoient été obligés de concerter.

La paroisse de la Croix-des-Bouquets, qu'aucune autorité légitime n'avoit encore invitée à former une municipalité, s'empressa à réunir la commune; se conformant avec exactitude à l'esprit et à la lettre de la loi; elle se mit dans cette situation qui n'auroit dû laisser aucun prétexte aux con-

jurés.

jurés. Les citoyens de couleur furent exclus de l'assemblée primaire ; il leur fut même ordonné de s'écarter du bourg, de ne point paroître en armes, de ne gêner en rien la liberté des suffrages. Cette municipalité fut formée en même-temps que les autres paroisses rappeloient les leur ; mais les assemblées coloniale et provinciales méconnurent par la suite celles qui contenoient des membres ennemis des insurgens. L'une et l'autre ne manquèrent pas de prétexte ; M. de St.-Léger condescendit à leurs spécieuses observations ; il fut ordonné à quelques paroisses de recourir à de nouvelles formations : toujours et en tout on se rendit à ses vues ; on corrigea les défauts de formalités. L'opiniâtreté de l'assemblée coloniale se porta, malgré cela, à casser les municipalités de Saint-Marc, de Léogane et de la Croix-des-Bouquets ; et l'assemblée provinciale ne voulut correspondre qu'avec celle qui présidoit au rassemblement fait à la grande Saline, contre les citoyens réunis. Tous ceux des blancs et des hommes de couleur qui avoient composé l'armée de l'Ouest, toujours persuadés que les dispositions dn représentant de la nation préviendroient les malheurs publics, que la

résistance de ceux du Port-au-Prince se ralentiroit, qu'ils ne pourroient en aucune manière exécuter leurs perfides desseins, se soumirent encore à l'ordre de lever le camp du Cul-de-Sac, d'interrompre les travaux de fortifications, et les postes dont la seule représentation offusquoit les malveillans. Cependant la cruelle famine commençoit à se faire sentir aux blancs, aux citoyens de couleur et aux nègres ; la ville de Saint-Marc ne pouvoit plus fournir des farines; le vin et tous les articles de subsistance étoient de la plus grande rareté; l'exploitation des denrées ne se faisoit plus, faute de bois mérain, faute de repos public; le suc précieux des cannes se déssechoit. La continuation d'un tel état alarmoit toujours plus les habitans, et en forçoit plusieurs à retourner au Port-au-Prince même, pour y acheter des vivres, au prix de l'abjuration de tous leurs principes. Mille et mille sollicitations adressées à M. de Saint-Léger étoient inutiles, parce que la force publique étoit paralysée pour tout ce qui tendoit au bien public, parce que le représentant de la nation épuisoit envain les voies de la persuasion et de la douceur, pour substituer à de perfides projets,

l'union et le patriotisme, parce qu'enfin il étoit lui-même en butte à une faction qui vouloit contrarier ses mesures, en trompant sa confiance, et qui, déconcertée elle-même, leva le masque enfin de l'hypocrisie, et ne se montra plus qu'avec celui de la révolte aux volontés et aux dispositions des commissaires. La majesté de la nation françoise, l'auguste caractère de leurs représentans, furent méprisés par une foule de traîtres et de scélérats; des projets criminels furent souvent entrepris; l'assemblée provinciale de l'Ouest fut, à deux voix près, décidée à embarquer M. de Saint-Léger, au moment même où l'assemblée coloniale s'efforçoit, par des écrits, des motions et des intrigues, à répandre une erreur scandaleuse sur la véritable autorité des commissaires nationaux-civils, et à décider qu'ils étoient sans fonctions comme sans pouvoir. Il falloit encore remporter ce succès pour rompre un lien précieux entre la métropole et la colonie, et soumettre les dispositions les plus criminelles à une association de traîtres......... Nous ne croyons pas devoir nous permettre plus de réflexions, plus de détails sur une immense partie des crimes

des insurgens, et qui compose sans doute le compte qui sera rendu par M. de Saint-Léger.

L'exposition des faits que nous sommes obligés de completter, ne peut manquer d'épisodes, si nous voulons attirer les larmes du lecteur sur le sort des victimes qui, de temps à autre, scelloient de leur sang la conjuration des insurgens. L'un des corsaires armés par l'assemblée provinciale, surprit, en croisant dans le golfe, une chaloupe qui portoit un des réfugiés de la ville, M. Cazenave, que la catastrophe du 21 novembre exiloit du Port-au-Prince. Autant ses principes connus le distinguoient des individus de la grande faction, autant il avoit à craindre un sort semblable à celui des sept François qui avoient déjà été massacrés. L'impitoyable forban emporta cette proie dans son repaire, pour l'y faire dévorer. Ne parlons pas davantage d'une scène trop affreuse; tirons un voile sur des détails qui répugnent trop à l'humanité; laissons-les aux rédacteurs de l'histoire des crimes du nouveau monde. La correspondance de MM. les commissaires avec les corps représentatifs et administratifs, en offrant les instructions

les plus sincères sur les sujets que nous ne croyons pas de notre ressort, justifiera aussi ceux dont nous parlons et dont nous avons des preuves authentiques. Ce fut enfin le 1er mars que M. de Saint-Léger sortit d'une ville où son autorité étoit méprisée, son caractère compromis, et sa mission contrariée. En abandonnant le séjour du crime et de la rebellion, il consigna ses intentions dans une lettre, où il déclaroit les corps administratifs rebelles aux autorités légitimes, et appliqués à appeler la discorde dans la province..... Il constata les mesures qu'il avoit dû prendre pour faire porter des forces à Léogane, où d'autres rebelles étoient rétranchés, et l'arrêté de l'assemblée provinciale, qui, s'arrogeant un nouveau commandement, n'offroit des forces qu'à condition que 500 hommes se rendroient dans cette ville; car c'est ainsi qu'elle y auroit établi le système de conjuration, l'abus de son pouvoir et le règne de l'anarchie. La nature des troubles qui déchiroient la paroisse de Léogane, exigeoit la présence de forces suffisantes pour combattre et dissiper des brigands. Les troupes qui ne servoient plus aux factieux que pour attiser le feu de la discorde, s'étant

refusées à la réquisition de M. de Saint Leger, il eut la précaution de se faire précéder par cent hommes de couleur du Mirebalais et du Cul-de-Sac. Ils volèrent à ses ordres avec ce zele et ce courage dont ils étoient pénétrés pour le bien public. C'est ici qu'ils prouvèrent à leurs détracteurs que, loin d'enhardir les malintentionnés de leur classe, et les nègres révoltés, ils se faisoient un devoir de les combattre. L'attroupement dont il s'agit existoit dans les hautenrs de Léogane, à huit lieues de la ville, sur une caffeïère, connue sous le nom du Trou-Coffy. Elle appartenoit à un grife espagnol, ci-devant menacé par un de ses voisins, M. Tavet, qui, à l'époque du premier concordat, réunit sur son habitation une centaine d'hommes. Pendant leur campement, ils eurent quelques planteurs mulâtres et nègres libres du quartier. Ce rassemblement en occasionna un bien plus considérable chez Romaie-Rivière. Des personnes de couleur de Léogane, de Jacmel et du petit Goave se rangèrent sous ses ordres; ils fondirent sur l'habitation de ce Tavet, la dévastèrent complettement et la brûlèrent. Le bruit de cette violence annonça qu'avec beaucoup de

prétextes, ces dévastateurs n'avoient pour motif que le brigandage. Les chefs de l'armée des citoyens de couleur les conjurèrent de se dissoudre ; ils joignirent même la menace à la promesse de les désavouer et de les combattre. Ils s'occupoient de cette expédition, lorsque l'affaire du 21 novembre les obligea de se garder eux-mêmes. Le camp du Trou-Coffy continua ses incursions et ses brigandages dans les hauteurs et la plaine de Léogane. Le chef de ces scélérats réusissoit d'autant mieux à maintenir l'union dans ses forces que, comme un autre Mahomet, il s'environnoit de l'appareil de la religion, des simagrées d'un culte dont il s'étoit rendu le ministre, et s'attribuoit le don de prophétie. Pour peu qu'on connoisse les nègres, leur penchant pour la superstition, on aura une idée de leur facilité à obéir avec vénération à cet imposteur. Les blancs de Léogane, unis aux citoyens de couleur, opposèrent vainement la persuasion et la douceur à l'esprit de licence et de désordre qu'il autorisoit ; car ils ne pouvoient employer la force; quoiqu'admis dans la confédération, il leur étoit impossible de détourner l'armée du Cul-de-Sac et de Bisoton. Ce fut alors que

le conseil général chargea M. l'A. O., citoyen du Port-au-Prince, de se transporter dans cette paroisse infortunée, et d'opérer, par la voie de la conciliation, la cessation de tant de désordres. Ce commissaire conciliateur, après s'être concerté avec tous les citoyens de l'endroit, se rendit au Trou-Coffy; il y arriva, la veille de Noël, à minuit précis, à travers de beaucoup de dangers. Il obtint la paix, et fit faire un concordat d'union entre Léogane et le Trou-Coffy. Il délivra 22 prisonniers mis aux fers par ceux de la montagne; il amena 200 de ces hommes dans la ville, pour les y exhorter à la paix et opérer une réconciliation parfaite. Elle parut; elle fut telle assez long-temps, comme il conste par les remercimens votés par l'assemblée de la paroisse à M. l'A. O. Un mois après son départ de Léogane, les brigands recommencèrent leurs incursions; ils accueillirent, des émissaires blancs du Port-au-Prince, les esclaves révoltés, et méconnurent même l'autorité de M. de Saint-Léger. N'ayant pas été témoins oculaires des événémens qui ont succédé à son arrivée à Léogane, nous n'ajouterons que ce que nous avons connu par ses lettres à quelques paroisses, auxquelles il apprend

qu'aidé du secours de cent hommes de couleur dont nous avons parlé, et des citoyens des paroisses circonvoisines, il avoit remporté de grands succès sur les brigands, lorsqu'ils étoient venu attaquer, incendier la ville et la plaine; qu'il les avoit poursuivis jusques dans leur retranchement; que les ayant heureusement dissipés, il rendoit enfin les éloges les plus mérités à la bravoure et au zèle des personnes de couleur. Le bruit public a consacré le courage de celui d'entr'eux qui a veillé à la conservation de ses jours, comme le chevalier d'Assas s'étoit dévoué à la défense de sa patrie. Quel revers pour le Port-au-Prince que le triomphe de Léogane!

Les insurgens tournèrent toutes leurs manœuvres contre le Cul-de-Sac; ils ne se crurent liés, ni par la conduite de la municipalité de la Croix des-Bouquets, toujours sévèrement attentive à ne provoquer aucune hostilité, ni par l'ordre qui leur avoit été signifié par M. de Saint-Léger, de tenir seulement en état de défensive leur ville, qui n'étoit menacée d'aucun danger. Ils commencèrent de porter des plaintes indécentes à l'assemblée coloniale contre lui; ils l'accu-

sèrent de seconder les vues des *rebelles*, de laisser la force publique entre les mains du commandant pour le roi, d'avoir pris des sommes considérables dans la caisse publique. Un arrêté du corps de ces représentans, ordonna à l'assemblée provinciale et à la municipalité de désobéir formellement aux réquisitions de M. de Saint-Léger ; et prétextant que la colonie n'étoit point en état de guerre, mais seulement de trouble intérieur, elle arrêta que la force publique seroit sous l'obéissance immédiate des corps intermédiaires. Cette opération préparatoire fut bientôt suivie d'une incursion dans le Cul-de-Sac. Des émissaires noirs et armés, furent d'abord envoyés dans tous les quartiers de la plaine, pour faire germer, le plutôt possible, quelques discordes. La municipalité, avertie du criminel projet qui alloit être exécuté, invita, de la manière la plus pressante, les citoyens de couleur de ne pas se retirer ; elle leur représenta que s'ils fuyoient devant leurs ennemis, ils les enhardiroient dans leurs desseins de dévastation. Ils consentirent donc de rester encore ; mais prévoyant ne pouvoir pas faire face à l'ennemi, ils voulurent sortir du bourg,

où il étoit facile de les envelopper, et se campèrent à une lieue sur l'habitation *Pera.* La municipalité écrivit encore à l'assemblée provinciale, pour l'avertir qu'aucun désordre dans le Cul-de-Sac n'exigeoit l'envoi de forces considérables ; que si quelque chose pouvoit déterminer le désordre, ce seroit la présence de ces troupes, à qui les esclaves même atribueroient des desseins hostiles ; elle la rendoit enfin responsable des malheurs qui ne manqueroient pas de succéder à une démarche, non seulement inutile, mais impolitique et funeste. Ces représentations, si vivement motivées, ne produisirent rien, et les esclaves salariés du Port-au-Prince commençoient à tout alarmer, tout intervertir. Les officiers des bataillons de Normandie et d'Artois, et du corps royal d'Artillerie et du détachement de Provence, instruits des ordres de M. de Saint-Léger, des intentions perfides du Port-au-Prince, et des malheurs qu'une sortie formidable alloit occasionner, signifièrent à l'assemblée et à la municipalité leur ferme résolution de ne concourir à aucune action défendue par le dépositaire et l'organe de la loi. N'ayant d'autre alternative dans leur refus,

que celle de donner leur démission, ils la firent constater et partirent pour le Cap. Ils étoient peut-être les derniers, parmi les hommes honnêtes, que leur devoir enchaînoit au milieu de rebelles et de brigands. Ils n'eurent plus aucune entrave à craindre, aucun ménagement à garder, aucune loi à respecter. Un rassemblement de troupes de ligne, de gardes soldées, de nègres armés et de canoniers, commandés par le brigand Praloto, se mit en marche le 22 mars dès le matin. Un phénomène que l'opinion vulgaire regarda toujours comme l'annonce du fléau de la guerre, signala ce jour de crime. Comme si la vue de ces dévastateurs, marchant pour secouer des flambeaux et agiter des poignards, et ruiner les concitoyens, eût été aussi horrible que le repas d'Atrée, le soleil s'éclipsa...... L'incursion d'un troupeau de bêtes sauvages et de monstres n'auroit pas répandu plus d'effroi que cette armée en produisit dans toute la plaine. Les habitatins qui bordoient le chemin furent abandonnées par les esclaves ; ils laissèrent le pillage à l'ennemi, à qui l'atelier de l'habitation Santo-Domingo, au nombre de trois cents, op-

posa quelque résistance, car il n'y avoit pas jusqu'aux esclaves que les injustices, les crimes du Port-au-Prince n'eussent enfin déterminés à les combatre, si on avoit, par un signe, applaudi à leurs desseins. Pas un seul blanc, par un seul homme de couleur, pas une femme n'osèrent attendre un ennemi connu, non par des victoires, mais par des atrocités. Encore une fois, des familles réfugiées furent dispersées; elles n'eurent, à cette fois, d'autre asyle que dans les forêts et sur quelques montagnes, parce que l'insurrection pénétroit par tout. Plusieurs habitans n'osèrent rester sur leurs habitations. Avant d'aller plus loin, et pour l'intelligence des faits, remontons à quelques considérations morales. Lorsqu'une longue suite de récriminations a donné aux divisions publiques tous les motifs de la haine et de la terreur, tous les caractères de l'acharnement et de la faction; lorsque l'étendard de la guerre intestine est déployé et que les noms sacrés *de patriotisme et de loi*, égalenent empruntés de part et d'autre, servent de prétexte pour les plus grands crimes; lorsque les malheurs dont un parti accable l'autre sont extrêmes, et qu'ils me-

nacent également la vie et les fortunes ; alors le parti foible, quoique le plus juste, devient peu à peu comme un corps que des maux affreux affoiblissent et désorganisent ; dont ils troublent la raison et dont ils flétrissent l'ame ; sans le vouloir il perd l'harmonie et la bonne intelligence qui le constituoient ; les individus qui les composent, toujours surpris par des violences auxquelles ils ne peuvent opposer de mesures, font un retour sur eux-mêmes, et cherchent à racheter leur vie et leur bien par le sacrifice de leur opinion. Des trois espèces d'hommes qu'on retrouve dans tous les partis, les foibles ou ignorans qui ne s'étoient décidés qu'à l'exemple de ceux dont ils s'honorent, cherchent à soupçonner, à accuser même ceux dont ils exaltoient les principes, et qu'ils établissoient leurs modèles. Ceux que leur raison et leur cœur dirigent assez bien, dans les circonstance ordinaires, mais que les grandes tribulations ébranlent, ne manquent pas de prétextes pour avoir des regrets, pour interpréter, pour espérer même qu'ils peuvent se rendre aux vues de l'ennemi. Les uns et les autres opérent alors leur propre ruine, en se contrariant dans

leur conduite ; ils vont quelquefois jusqu'à s'accuser réciproquement ; ils établissent enfin des divisions qui contribuent à leur destruction. Il n'y a donc alors que l'homme à caractère et imperturbable dans les vicissitudes, dont l'opinion reste toujours conforme à sa conduite, malgré que les siens l'abandonnent et lui attribuent les maux dont il n'est pas la cause. Plusieurs de ces grandes catastrophes qui ont terminé des divisions mémorables, n'eurent pas d'autre cause que la durée de la peine de la guerre ou de la proscription ; et c'est ainsi que les mesures d'un ennemi, accessible à tout crime, se combinent bien moins sur ses forces que sur les effets moraux de la foiblesse, de l'épouvante et de la misère. Le plus grand ennemi que la colonie ait nourri dans son sein, étoit digne de ces moyens : nous lui connoissons toute l'énergie et toute la constance qui les enfantent.

Avant la sortie de son armée, il avoit vu les heureux effets de son stratagème ; mais lorsqu'elle fut en marche, la confédération fut dissoute, nos liens furent rompus ; chacun chercha son salut dans la fuite, et cette fuite n'offrit de salut pour un grand

nombre, que dans les murs même du Port-au-Prince. A peine l'ennemi se fut emparé du bourg de la Croix-des-Bouquets, que la terreur et l'épouvante répandues jusqu'à douze lieues à la ronde, disposèrent de nouveaux malheurs. Tous les chefs de la confédération abandonnèrent les rênes de la surveillance. Breton de la Vilandrie et Praloto publièrent une proclamation qui invitoit tous les habitans à se réunir dans le bourg, dens le plus court délai, sous peine d'être regardés comme traîtres à la patrie. C'est là que les plus scélérats des hommes consommèrent un nouveau crime; environnant du spectacle de la force et de la trahison des honnêtes citoyens, ils leur arrachèrent le serment d'abandonner les hommes de couleur, de les combattre même. Quelques-uns se dérobèrent à ce nouvel opprobre; mais tous en gémirent dans un silence aussi déchirant que la douleur et l'infamie. La fermentation des esclaves se propageoit cependant, et quinze jours après, réunis au nombre de 20 mille, mais sans ordre et sans chef, ils tombèrent sur les ennemis de leurs maîtres; s'offrant par-tout au fer et au feu, ils ne parvenoient à une ligne

rangée

rangée en bataille, qu'en marchant sur des pelotons entiers des leurs, qu'une pluye de fer et de plomb accabloit : ils ne connoissoient d'autres moyens d'éviter les coups de tonnerre qu'on lançoit sur eux, qu'en couvrant de leurs bras et de leurs corps les canons des ennemis, qui furent enfin accablés par le nombre, et obligés de batttre en retraite jusqu'au Port-au-Prince, ne laissant que deux cens morts, confondus avec plus de mille nègres. Nous n'allons pas analyser ici de quelle nature étoit le désordre opéré dans la plaine du Cul-de-Sac, dont les planteurs étoient chassés ou fugitifs, où les citoyens de couleur n'étoient pas assez forts pour maintenir le bon ordre, où les nègres, épouvantés et désespérés, commirent des excès abominables.

Le dernier événement qui devoit mettre le comble aux malheurs de la province d'Ouest, c'étoit le soulèvement et la dévastation de la plaine du Boucassin et des Vases. Elle ne s'étoit jamais ressentie des longues tribulations de la contrée ; les travaux y étoient réguliers et soutenus ; on y trouvoit quelqu'asyle encore. Plusieurs des confédérés s'y étoient réfugiés ; nul émis-

saire, nul corrupteur n'y avoient encore paru; la garde publique, c'est tout dire, n'y paroissoit pas nécessaire. Mais vers les derniers jours du mois de mars, trois cens nègres armés, débarqués au *Bois-Blanc*, arrivèrent de grand matin sur l'habitation Foucault. Ils y commirent des cruautés incroyables. Plusieurs personnes qui y étoient à demeure, furent dispersées. Ce furieux ébranlement répandit l'alarme dans tout le quartier ; les blancs qui purent s'échapper, trouvèrent des bâtimens et des bateaux sur la côte, qui les conduisirent au Port-au-Prince. . . . . . . Quelques jours après enfin, plusieurs corsaires protégèrent l'enlévement des sucres. . . . . .

Le desir de faire connoitre cette histoire nous oblige de nous arrêter ici, et d'en différer la continuation.